

Les titres presbytéraux et les diaconies  
Notes sur la topographie de Rome au Moyen-Âge. II.  
Louis Duchesne

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Duchesne Louis. Duchesne Louis. Les titres presbytéraux et les diaconies. Notes sur la topographie de Rome au Moyen-Âge. II.. In: Scripta Minora. Études de topographie romaine et de géographie ecclésiastique. Rome : École Française de Rome, 1973. pp. 17-43. (Publications de l'École française de Rome, 13-1);

[https://www.persee.fr/doc/efr\\_0000-0000\\_1973\\_ant\\_13\\_1\\_1618](https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1973_ant_13_1_1618)

---

Fichier pdf généré le 13/04/2022

# NOTES SUR LA TOPOGRAPHIE DE ROME AU MOYEN-AGE\*.

(Suite, voy. vol. VI, année 1886, pag. 25).

## II.

### Les titres presbytéraux et les diaconies.

#### 1° *Les titres presbytéraux.*

Il ne s'est conservé aucun document qui permette de déterminer d'une façon certaine où se trouvaient, avant Constantin, les établissements chrétiens compris dans l'enceinte de Rome. On ne peut douter qu'une communauté aussi nombreuse que la chrétienté romaine n'ait eu, dès le troisième siècle, un centre social, une *domus ecclesiae*, comme il y en avait dès lors à Antioche, à Carthage, à Cirta, dans toutes les villes pour lesquelles nous possédons quelques renseignements à ce sujet. Là était la résidence de l'évêque, le lieu ordinaire des assemblées de culte, le centre de l'administration charitable, le tribunal ecclésiastique, en un mot, le siège du gouvernement épiscopal. Au quatrième siècle, tout cela se trouvait au Latran, mais en vertu d'un transfert; car, à la veille de la paix de l'Eglise, la maison qui devint plus tard le palais pontifical appartenait à Fausta, fille de l'empereur Maximien; les fouilles récemment (1) exécutées en ce lieu

(1) V. le mémoire de M. H. Stevenson *junior* dans les *Annali dell'Istituto* de 1877. — Une conjecture serait permise s'il était possible d'accepter sans aucune hésitation le système de M. de Rossi sur la destination primitive de l'établissement chrétien de Saint-Laurent *in Damaso* (*Cod. Pal. Lat. Bibl. Vat.*, t. I, p. XXXVIII et suiv.). Du moment où l'on admet que, au quatrième siècle, les archives pontificales se trouvaient là, à une telle distance de la *domus Lateranensis*, il est

\*Paru dans *MEFR.* 7. 1887.

y ont fait retrouver les traces de plusieurs édifices publics ou privés, mais aucun vestige d'une appropriation chrétienne antérieure à Constantin. L'histoire de cette résidence épiscopale ne commence qu'en 313.

Vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, le pape Fabien avait réparti entre ses sept diacres les divers quartiers de la ville et créé ainsi sept circonscriptions ecclésiastiques. A la paix de l'Eglise on n'introduisit aucun changement dans cette répartition; les diacres romains, toujours au nombre de sept, continuèrent à présider, chacun dans sa région, aux services de charité et d'administration temporelle. On est porté à supposer que ces sept circonscriptions diaconales furent pourvues chacune d'un établissement où le diacre avait le centre de son administration. Cette hypothèse, pourtant, n'est pas confirmée par les documents. Bien que le système des régions ecclésiastiques ait fonctionné plusieurs siècles après Constantin, il n'y a pas la moindre trace de tels établissements. Les diaconies du VII<sup>e</sup> siècle sont tout autre chose; elles n'ont rien à voir avec l'administration diaconale et la distribution de Rome en régions ecclésiastiques. Comme le gouvernement épiscopal, l'administration des diacres avait son siège à l'établissement central de l'Eglise, c'est-à-dire, depuis le quatrième siècle, dans la *domus Lateranensis*.

Il s'en faut cependant de beaucoup que celle-ci fût le seul établissement chrétien de Rome, au quatrième siècle et même auparavant. A Rome, comme à Alexandrie, la population chrétienne était trop nombreuse pour se contenter d'un seul lieu de réunion, d'un seul *conventiculum christianorum*, comme dit Am-

difficile d'expliquer cette anomalie si on ne suppose pas que tel était leur emplacement dès avant l'installation des papes dans la maison de Fausta. Malheureusement les arguments produits jusqu'ici pour fixer à Saint-Laurent *in Damaso* l'emplacement des archives du quatrième siècle n'ont pas la force nécessaire pour entraîner la conviction.

mien Marcellin. On se résolut d'assez bonne heure à scinder l'unité du *presbyterium* et à créer, dans l'intérieur de la ville, des groupes ecclésiastiques analogues à nos paroisses urbaines, sous la direction de prêtres nommés à poste fixe. Chacun de ces groupes fut pourvu d'une basilique; les prêtres résidaient dans les dépendances de l'édifice sacré; c'est ce qu'on appelait un titre, *titulus*.

Jusqu'où remonte cette institution? Le plus ancien texte où il y soit fait allusion est un passage de saint Athanase, qui, parlant d'un concile tenu à Rome en 341, dit qu'il s'assembla dans l'église du prêtre Viton (1). La plus ancienne inscription mentionnant un *titulus* est de l'année 377 (2). D'autre part, le *Liber pontificalis* attribue la fondation de *tituli* à plusieurs papes de la première moitié du quatrième siècle, Marcel, Silvestre, Marc, Jules. Ses renseignements sur ce point paraissent puisés à bonne source; ils sont confirmés par les noms que portent les églises et quelquefois par l'épigraphie. On peut donc regarder comme probable que l'institution des titres presbytéraux remonte au moins à la paix de l'Eglise.

Les églises titulaires ne furent pas toutes fondées en même temps; leur fondation dut suivre le progrès de la propagande chrétienne au sein de la population de Rome. A la fin du cinquième siècle il y en avait vingt-cinq, et depuis longtemps ce semble, car le *Liber pontificalis* paraît considérer ce nombre comme consacré par les plus anciennes traditions (3). Le dernier titre

(1) *Apol. contra Arianos*, c. 20: ἐν τῷ Βίτων ὁ πρεσβύτερος συνῆγεν.

(2) De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 262.

(3) C'est ainsi qu'il fait ordonner par Clet, du vivant même de saint Pierre, vingt-cinq prêtres romains; Urbain remplace les patènes de verre, censées en usage jusqu'à lui, dans la messe stationale, par vingt-cinq patènes d'argent; Marcel établit ou plutôt reconstitue les vingt-cinq titres; Hilaire fait exécuter un service de vaisselle sacrée à raison de vingt-cinq pièces, une par titre (L. P. p. 122, 143, 164, 244 de mon

dont il mentionne la fondation est celui de Vestina (S. Vitale) sous le pape Innocent, c'est-à-dire au commencement du cinquième siècle.

Quelles étaient ces vingt-cinq églises ?

Un document important sur ce point nous est fourni par le concile romain du 1<sup>er</sup> mars 499, où tous les prêtres assistèrent et signèrent, en joignant à leurs signatures les noms de leurs églises titulaires. Malheureusement quelques-unes de celles-ci portaient deux ou plusieurs noms ; cette circonstance, jointe à d'inévitables erreurs de transcription, a introduit ici un peu d'incertitude. En étudiant les signatures du concile de 499 on trouve plus de vingt-cinq noms d'églises. Un siècle plus tard, en 595, saint Grégoire le Grand tint un autre concile, dont les canons sont également suivis de signatures presbytérales avec indication des titres. Vingt-quatre églises sont nommées. En y joignant celle de Sainte-Anastasie, que l'on sait avoir été titulaire avant saint Grégoire et après lui, on obtient juste vingt-cinq titres. Sauf quelques fluctuations passagères, ce nombre se maintint par la suite, jusqu'à ce que, vers le temps de Calixte II (1119-1124) il ne fût porté à vingt-huit pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici.

Je vais donner la liste des vingt-cinq titres grégoriens, en les classant par régions civiles et en indiquant, pour chacun d'eux, les plus anciens documents de leur existence et de leur qualité d'églises titulaires.

*Regio I. Porta Capena.*

*Titulus S. XYSTI.*

Mentionné pour la première fois au concile de 595.

édition). L'auteur du L. P. n'a aucun doute sur la haute antiquité des titres presbytéraux ; suivant lui ils remontent au pape Evariste, au commencement du II<sup>e</sup> siècle (*l. c.* p. 126 ; cf. p. 139).

*Regio II. Celimontium.*

*Titulus* BYZANTI seu PAMMACHII, postea SS. IOHANNIS ET PAULI; mentionné sous le premier nom dans une inscription du temps d'Innocent (401-417), *L. P.*, p. 236; sous le nom de Pammachius au concile de 499 (cf. inscription, De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 150); sous le nom des ss. Jean et Paul dans le *L. P.*, p. 261 (Symmaque), 287 (Agapit), dans une inscr. de 566 à 578 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n° 1123), au concile de 595.

*Titulus* SS. IIII CORONATORUM (AEMILIANAE?). — L'église existait au IV<sup>e</sup> siècle (Mart. hiéron., au 8 novembre; cf. De Rossi, *Bull.* 1879). — Le *titulus Aemiliana* est mentionné au concile de 499; le *titulus ss. IIII Coronatorum* au concile de 595; je les crois identiques, sans en être absolument sûr.

*Regio III. Isis et Serapis.**Titulus* CLEMENTIS.

L'église existait au temps du pape Damase (366-384), dont une inscription (De Rossi, *Bull.* 1870, p. 148) y a été trouvée. — Autres documents de ce siècle: collier d'esclave, mentionnant un acolyte *a dominicu Clementis* (*Bull. cit.* 1863, p. 25; cf. 1874, p. 159); saint Jérôme, *De viris* (écrit en 392), c. 15: « *nominis eius [Clementis] memoriam usque hodie Romae extracta ecclesia custodit* »; inscription du temps du pape Sirice (384-399; *Bull. cit.*, 1870, p. 147); lettre du pape Zosime, écrite en 417 (Coustant, p. 944). — Substructions antiques, auxquelles on a peut-être rattaché, bien avant Constantin, le souvenir du pape saint Clément. — Mentionnée comme titre au concile de 499; dans des inscriptions du temps d'Hormisdas (514-523; *Bull.* 1870, pl. XI), de 533 (*L. P.*, p. 285; cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 517, note 1), enfin au concile de 595.

*Titulus* SS. MARCELLINI ET PETRI.

Mentionné pour la première fois au concile de 595.

*Titulus* APOSTOLORUM seu AD VINCULA S. PETRI, *postea* EUDOXIAE.

Mentionné sous la première dénomination dans la signature du prêtre Philippe, légat du pape au concile d'Ephèse, en 431 (Hardouin, t. I, p. 1483); elle était évidemment titulaire dès ce temps là. — Reconstituée sous Xystus III (432-440) aux frais de la famille impériale d'Orient (inscriptions: De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 112, 134; cf. *Martyrol. hiéron.*, 1<sup>er</sup> août); elle fut, en 544, choisie pour être le théâtre de la lecture publique du poème d'Arator (Migne, *P. L.*, t. LXVIII, p. 55). — Mentionnée comme titulaire au concile de 499 (*Apostolorum*), dans le *L. P.*, vie de Symmaque, p. 261, et dans l'inscription de 533 citée plus haut (*a vinculis s. Petri*), au concile de 595 (*Apostolorum*).

*Titulus* EQUITHI seu SILVESTRI.

La fondation du titre est attribuée à saint Silvestre par le *L. P.* (Silvestre); le titre est mentionné sous le nom d'*Equitius* au concile de 499, sous le nom *s. Silvestri* au concile de 595. Le *L. P.*, dans la notice de Silvestre, le désigne successivement des deux façons. L'auteur laurentien de la vie de Symmaque (*L. P.*, p. 46) désigne l'église sous le nom de Saint-Silvestre.

*Regio IIII. Templum Pacis.*

(Aucun titre).

*Regio V. Esquiliae.**Titulus* PRAXEDIS.

Mentionné comme titre dans une épitaphe de 491 (De Rossi, *Bull.* 1882, p. 65), aux conciles de 499 et de 595. —

D'après la légende (*L. P.*, p. 133), ce titre aurait été fondé vers le milieu du deuxième siècle.

*Titulus EUSEBII.*

Mentionnée comme titulaire dans le martyrologe hiéronymien (14 août) : *Eusebii, tituli conditoris*; cf. les textes et l'inscription cités dans le *L. P.*, p. CXXIV. — Épitaphe (V<sup>e</sup> s.) d'un lecteur de *d(ominico) Eusebi* (De Rossi, *Bull.* 1882, p. 112). — Figure parmi les titres aux conciles de 499 et de 595.

*Titulus PUDENTIS seu PUDENTIANAE.*

Épitaphe d'un lecteur de *Pudentiana*, en 384 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n° 347). — Reconstituée sous les papes Sirice et Innocent (De Rossi, *Bull.* 1867; cf. *Musaici*). — Mentionnée expressément comme titulaire aux conciles de 499 et de 595 (*Pudentis*), dans l'épitaphe d'un prêtre mort en 489 (*Pude...*), d'un lecteur mort en 528 (*Pudentis*), d'un prêtre (*Pudentianae*) mort à une date indéterminée (De Rossi, *Bull.* 1867, p. 60; 1883, p. 107; *Musaici*, p. 10). — Sur la légende, v. le titre de Praxède.

*Regio VI. Alta Semita.*

*Titulus VESTINAE, postea S. VITALIS.*

Le *L. P.* en raconte la fondation, sous le pape Innocent (401-417), comme titre presbytéral. — Mentionnée avec cette qualification aux conciles de 499 [*Vestinae*] et de 595 [*s. Vitalis*], dans l'épitaphe d'un acolyte [*Vestinae*], qui est tout au plus de la fin du sixième siècle (De Rossi, *Inscr.* t. I, n° 1185).

*Titulus GAI, seu SUSANNAE.*

Le martyrologe hiéronymien (11 août) mentionne cette église *ad duas domus, iuxta Diocletianas*. Le nom de Gaius

la rattacherait au pape de ce nom (283-296); celui de Susanne à une martyre du temps de Dioclétien. — Figure comme titre presbytéral aux conciles de 499 [*Gai*] et de 595 [*Susannae*].

*Titulus* CYRIACI.

Se rattache par son nom au souvenir d'un martyr du temps de Dioclétien. — Mentionnée comme titulaire aux conciles de 499 et de 595. — Détruite depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

*Regio VII. Via Lata.*

*Titulus* MARCELLI.

Le *L. P.* en attribue la fondation au pape Marcel (308-309), qui aurait établi le titre. — L'église est mentionnée en 418 dans une lettre du préfet de Rome Symmaque (Baronius, *Ann.*, 418, n<sup>o</sup> 79). — Figure parmi les titres presbytéraux en 499 et 595.

*Regio VIII. Forum Romanum.*

(Aucun titre).

*Regio IX. Circus Flaminius.*

*Titulus* LUCINAE, seu S. LAURENTII IN LUCINA.

Le pape Damase y fut élu en 366 (Préface du *Libellus precum*, Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 81). — Figure parmi les églises titulaires aux conciles de 499 [*Lucinae*] et de 595 [*s. Laurentii*].

*Titulus* DAMASI seu S. LAURENTII IN DAMASO.

L'église fut rebâtie sous Damase, en un lieu où se trouvaient peut-être antérieurement les archives du siège apostolique. Le *L. P.* attribue à Damase la fondation du titre. — Nombreuses inscriptions, damasiennes et autres (De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 134, 135, 151; *L. P.*, p. 213, 214; cf. ci-

dessus, p. 217). — Figure parmi les églises titulaires aux conciles de 499 [*Damasi* ou *s. Laurentii*] et de 595 [*s. Damasi*]; cf. Greg. M. *Dialog.* IV, 31: « *ecclesiam b. Laurentii quae ex nomine conditoris Damasi vocatur* ».

*Titulus MARCI.*

Le *L. P.* rapporte qu'elle fut fondée et constituée en titre par le pape Marc (336); elle se trouvait *iuxta Pallacinis*. — Un *lector de Pallacine*, mort peu après 348 (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n° 97) semble avoir été attaché au clergé de cette église. — Mentionnée comme titulaire aux conciles de 495 et de 599.

*Regio X. Palatium.*

(Aucun titre).

*Regio XI. Circus Maximus.*

*Titulus ANASTASIAE.*

L'église existait sous Damase; son baptistère fut fondé par Longinianus, préfet de Rome en 403, sa mosaïque absidale fut exécutée au temps (461-468) du pape Hilaire (De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 25, 150). — Saint Léon y prononça une homélie. — Vers le même temps, épitaphe d'un lecteur *de Belabru*, vraisemblablement attaché à cette église (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n° 878). — Figure comme titulaire au concile de 499.

*Regio XII. Piscina Publica.*

*Titulus FASCIOLAE, postea SS. NEREI ET ACHILLEI.*

Existait déjà, et comme titulaire, en 377, comme il résulte de l'épitaphe du lecteur *Cinnamius Opas* (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n° 262); autres épitaphes mentionnant ce titre: *Bull.* 1879, p. 92; 1875, p. 51, toutes deux des environs de l'an 400. Le prêtre Félix (épitaphe dans De Rossi, *Inscr.*

t. I, n° 831), mort en 471, était prêtre titulaire de Fasciola (*L. P.*, p. 252). — Figure comme titulaire dans les signatures des conciles de 499 (*Fasciolae*) et de 595 (*ss. Nerei et Achillei*).

*Titulus* BALBINAЕ.

Mentionné pour la première fois dans l'építaphe d'un prêtre *tituli sancte Ba....*, du VI<sup>e</sup> siècle (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 515). — Ne figure pas, sous ce nom du moins, au concile de 499; apparaît pour la première fois à celui de 595.

*Regio XIII. Aventinus.*

*Titulus* SABINAЕ.

Église fondée sous le pape Célestin (422-432), comme il résulte de l'inscription dédicatoire, encore existante (De Rossi, *Musaici*). — Építaphe, du V<sup>e</sup> siècle environ, d'un prêtre *tituli Sabine* (Marchi, *Monum. primitivi*, p. 26). — Figure parmi les titulaires en 499 et en 595).

*Titulus* PRISCAE.

Építaphe du V<sup>e</sup> siècle environ, d'un prêtre *tit(uli) Priscae* (Marchi, *l. c.*). — Figure parmi les titulaires en 499 et en 595.

*Regio XIII. Trans Tiberim.*

*Titulus* IULII seu IULII ET CALLISTI vel S. MARIAE.

Église fondée par le pape Jules (337-352). — Elle fut envahie en 358 par l'antipape Félix II; en 366, Ursinus, compétiteur de Damase, y fut élu; restaurée par le pape Célestin (422-432); théâtre de l'une des sessions du concile de 501 (*L. P.*, p. 8, 141, 142, 205, 206, 230, 231, 264). — Figure parmi les titulaires en 499 [*Iulii*] et 595 [*Iulii et Callisti*]. Un document de l'année 587 (Marini, *Papiri*, p. 138)

mentionne déjà le *titulus s. Mariae*, appellation qui ne tarda pas à prévaloir.

*Titulus CAECILIAE.*

Le martyrologe hiéronymien (22 nov.) atteste qu'elle existait au IV<sup>e</sup> siècle; par son vocable elle se rattache à une martyre très ancienne. — Figure parmi les titulaires en 499 et 595.

*Titulus CHRYSOGONI.*

Titre mentionné pour la première fois au concile de 499. — Inscr. de 521 et de 522 où figurent des prêtres de Saint-Chrysogone (De Rossi, *Inscr.*, t. I, n<sup>o</sup> 975, 977; *Roma sott.*, t. III, p. 519, 522). — Mentionné aussi au concile de 595.

Trois (1) de ces titres, celui de Saint-Sixte, celui des ss. Marcellin et Pierre et celui de Sainte-Balbine, ne figurent point, au moins sous ces noms, dans les signatures du concile de 499. En revanche ce concile nous fournit cinq titres que l'on ne rencontre plus en 595, ceux de *Matthieu*, de *Nicomède*, de *Crescenciana*, de *Tigridas* et de *Romanus*. Pour celui-ci, je soupçonne une faute de copiste: au lieu de *Marcellus presbyter tituli Romani*, je lirais volontiers *Romanus, presbyter tituli Marcelli* (2). Le titre, réel ou non, de *Romanus* ne se présente qu'une seule fois dans la liste, ce qui est rare, les prêtres du concile de 499 étant presque toujours deux ou trois par titre. Cette objection ne peut être opposée au *titulus Tigridae*, qui n'a pas non plus d'autre attestation que le concile de 499. Le *titulus Crescencianae* paraît être identique avec la basilique *Crescentiana* dont le *Liber Pontificalis* (p. 218) attribue la fondation au pape Anas-

(1) Quatre si l'on n'admettait pas l'identification proposée ci-dessus entre le *titulus Aemilianae* et l'église des SS. Quattro.

(2) Une signature identique de tous points figure au concile de 595.

tase I<sup>er</sup> (399-401). Cette église était située dans la deuxième région, civile ou ecclésiastique; comme elle n'est plus nommée après le concile de 499 il faut croire qu'elle disparut bientôt ou changea de vocable. Sa situation est encore à déterminer (1) Le *titulus Nicomedis* est attesté épigraphiquement; on a l'épigraphie d'un de ses prêtres, Victor, du V<sup>e</sup> siècle environ (2).

Qu'il y ait eu quelques modifications entre le temps de Symmaque et celui de saint Grégoire, c'est à quoi il faut s'attendre. D'abord les noms de certaines églises ont changé. Le *titulus Gai* a passé sous le vocable de sainte Susanne, le *titulus Fasciolae* sous celui des saints Nérée et Achillée, le *titulus Pammachii* ou *Byzanti* sous celui des saints Jean et Paul, le *titulus Vestinae* sous celui de saint Vital. Pourquoi les titres qui s'appellent en 595 Saint-Sixte, SS. Quatre-Couronnés, Sainte-Balbine n'auraient-ils pas porté, un siècle plus tôt, des désignations différentes? Il n'y a rien d'impossible à ce qu'ils se soient appelés respectivement *titulus Crescentianae* (3), *titulus Aemiliana*, *titulus Tigridae*.

Je crois donc que les différences entre la liste de 499 et celle de 595 résultent de deux ou trois homonymies dont la constatation directe se fera peut-être quelque jour. Il y a cependant un cas d'une nature différente, la substitution d'une église à une autre dans la dignité de titre presbytéral. En 499, Saint-Matthieu *in Merulana* figure parmi les titres, sous le nom de *titulus Matthaei*; en 595 nous voyons apparaître pour la première fois un *titulus ss. Marcellini et Petri*, identique à l'église de ce vocable qui s'élève encore, au bord de la *via Merulana*,

(1) L. P., p. 218, note 3.

(2) De Rossi, *Bull.* 1865, p. 50.

(3) La basilique Crescentiana, fondée par le pape Anastase, était située dans la deuxième région. S'il s'agit de la deuxième région ecclésiastique, comme l'église Saint-Sixte s'y trouvait aussi (De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 516), l'identification aurait quelque probabilité.

à 200 mètres environ de Saint-Matthieu (1). Les deux églises sont voisines, mais distinctes. Depuis le concile de 499 Saint-Matthieu ne figure jamais parmi les titres presbytéraux, tandis que le titre des ss. Pierre et Marcellin n'a pas cessé depuis le temps de saint Grégoire. Il y a donc lieu de croire que, dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle, le titre aura été transporté d'une église à l'autre. A cette conclusion assez vraisemblable, je joindrai une hypothèse, c'est que le *titulus Nicomedis* de 499 n'est pas autre chose que l'église Saint-Matthieu. Je n'ai pour le soupçonner que des raisons assez faibles : d'abord le *titulus Matthaei* n'est représenté au concile que par un prêtre, ce qui donne à croire qu'il y figure une ou deux autres fois sous un nom différent ; ensuite il semble que le *titulus Nicomedis* doive être cherché plutôt du côté de l'Esquilin (2).

Ces considérations et ces hypothèses, quand mêmes elles ne tomberaient pas tout-à-fait juste, peuvent servir à montrer combien est faible l'écart entre les deux listes de 499 et de 595 et combien il est aisé de les ramener l'une à l'autre. Si les vingt-cinq titres grégoriens ne sont pas absolument identiques aux vingt-cinq titres symmachiens, il s'en faut assurément de bien peu. En 21 cas sur 25 l'identité est démontrée, pour trois autres elle est ou probable ou fort possible ; pour un seul, celui des ss. Marcellin et Pierre, il paraît y avoir eu transfert du titre à une église voisine de celle à laquelle il était d'abord attaché. On peut donc raisonner sur la distribution topographique des

(1) L'église S. Matteo *in Merulana*, abandonnée au siècle dernier, a été reconstruite tout dernièrement dans la même rue, à peu de distance de son emplacement antique.

(2) Il a dû avoir quelque relation avec l'église Saint-Nicomède, près et au dehors de la porte Nomentane ; l'épithaphe déjà citée d'un prêtre de ce titre se trouve dans la basilique de Saint-Laurent, il est vrai hors de sa place primitive. Sur la relation topographique entre les titres et les cimetières suburbains, v. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 514 et suiv.

titres à la fin du sixième siècle en la considérant comme représentant l'état des choses dans le courant du cinquième siècle.

Cela étant, on doit remarquer d'abord que ces églises, les plus anciennes de toutes celles de la ville, se trouvent presque toutes dans une zone relativement excentrique. La partie centrale, le cœur de la ville de Rome, comprenait les quatre régions *IV Templum Pacis*, *VIII Forum Romanum*, *X Palatinus*, *XI Circus Maximus*. Là se trouvait le Capitole avec le temple de Jupiter *Optimus Maximus* et ses autres sanctuaires, le Palatin, la Voie Sacrée, le Forum romain et les autres forums de César, d'Auguste, de Trajan, de Nerva, de la Paix, enfin le grand cirque et le Forum Boarium. Or, tandis que, dans les autres régions, on trouve en moyenne de deux à trois églises titulaires, ici il n'y en a qu'une seule pour quatre régions, le *titulus Anastasiae*, au pied du Palatin, dans les limites de la XI<sup>e</sup> région.

Une telle distribution s'expliquerait difficilement si les églises dont il s'agit étaient moins anciennes. Au sixième siècle et même au déclin du cinquième on ne les aurait pas construites exclusivement dans les quartiers éloignés du centre; on n'aurait pas craint de s'installer au cœur de la ville. Au quatrième siècle, au contraire, et surtout vers le début de l'ère de paix inaugurée par Constantin, on ne pouvait manquer d'être plus timide. La population païenne était encore très nombreuse; l'aristocratie, les fonctionnaires, appartenaient encore, sauf quelques exceptions, à la religion païenne. C'eût été les irriter sans raison et s'attirer des désagréments de plus d'un genre que d'aller arborer les emblèmes du christianisme au milieu des plus vieux sanctuaires de la tradition romaine, à l'ombre du temple de Jupiter Capitolin, ou de la demeure sacrée des Vestales. Le clergé romain, toujours prudent, se garda bien d'en agir ainsi. Du reste certaines habitudes, certaines traditions même, contribuaient à le retenir dans les quartiers excentriques. On ne peut évidemment accepter dans tous

leurs détails les légendes qui se sont formées autour de la plupart des églises titulaires; mais on ne saurait non plus mépriser une certaine indication générale qui ressort de leur ensemble et que les découvertes archéologiques ont quelquefois confirmée. Plusieurs de ces vénérables édifices revendiquent une origine antérieure à Constantin et même à la persécution de Dioclétien. Or il est difficile de ne pas se rendre aux raisons exposées par M. de Rossi (1) en faveur de la haute antiquité du *dominicum Clementis*, où des fouilles contemporaines ont révélé la plus étonnante et la plus instructive stratification de constructions antiques. On a pu voir, par cet exemple, ce que l'on aurait le droit d'attendre de fouilles semblables pratiquées au dessous d'églises comme Sainte-Pudentienne, Saint-Marcel, Sainte-Cécile, Saint-Chrysogone. Quoi de plus naturel, d'ailleurs, que d'admettre qu'il existait à Rome, avant la persécution de Dioclétien, plusieurs lieux de réunion, plusieurs *conventicula christianorum*? On évalue à trente ou quarante mille âmes la population chrétienne de la capitale, vers le milieu du troisième siècle. A la faveur de la longue paix qui suivit la catastrophe de Valérien, ce chiffre dut s'élever considérablement. Dès lors il devenait impossible de pourvoir aux services de culte et de charité sans avoir quelques centres de ralliement et d'administration. Il est sûr que la communauté chrétienne de Rome possédait des immeubles au moment de la persécution de Dioclétien. Ils furent confisqués en 303; mais en 311 Galère donna ordre (2) de rendre aux chrétiens " les maisons où ils se rassemblaient „, et cette disposition fut confirmée et étendue dans les édits publiés les deux années suivantes par Maxence, Constantin et Licinius. Les procès-verbaux de la confiscation des propriétés ecclésiastiques de Rome en 303 et de

(1) Bull. 1870, p. 163.

(2) Eusèbe, *II. E. VIII*, 17.

leur restitution en 311 furent lus in-extenso à la conférence de Carthage, en 411. Si nous avons encore ces documents, nous y verrions sans doute désignés par leurs noms les anciens *conventicula* de l'église romaine. Malheureusement le manuscrit qui nous a conservé le protocole de la conférence de Carthage ne va pas jusqu'à l'endroit où figuraient ces procès-verbaux et nous n'en avons plus qu'un rapide abrégé dans le *Breviarium collationis* de saint Augustin. On y voit cependant que, en 311, le pape Miltiade, ayant reçu de Maxence et de son préfet du prétoire des lettres de restitution, envoya ses diacres au préfet de Rome *ad recipienda loca ecclesiastica* (1). Nul doute que le culte chrétien n'ait été aussitôt réinstallé dans ces édifices. Après huit ou neuf ans de persécution on avait évidemment à pourvoir à bien des nécessités : il est à croire qu'on ne s'empressa pas de bâtir de nouvelles églises et que les anciennes furent employées tant qu'il ne fut pas nécessaire de leur en substituer d'autres. Peut-être aussi certaines installations provisoires, auxquelles on avait recouru pendant la confiscation, devinrent-elles définitives (2). Mais ces édifices devinrent bientôt insuffisants ; au déclin du quatrième siècle et au commencement du suivant il est souvent question de reconstructions d'églises. Damase dédie à saint Laurent *nova tecta*, expression qui caractérise une reconstruction (3). Sainte-Pudentienne est rebâtie sous son successeur Sirice, le *titulus Apostolorum* sous Xystus III.

On peut donc dire d'une façon générale que la distribution topographique des églises presbytérales correspond à une époque où le paganisme était encore à Rome, soit légalement, soit de

(1) Aug., *Brev. coll.*, III, 34-36.

(2) C'est ce qui semble indiqué, pour le *titulus Marcelli*, par la légende de cette église.

(3) Cf. l'inscription dédicatoire de Sainte-Marie-Majeure : *Virgo Maria tibi Xystus nova tecta dicavi*.

fait, dans une situation prépondérante, c'est-à-dire au troisième siècle et à la plus grande partie du quatrième.

Une autre observation, corrélatrice de la précédente, c'est que, autant qu'on a pu le constater, les titres presbytéraux n'occupent jamais l'emplacement des édifices publics (1). Je dis autant qu'on a pu le constater, car il s'en faut de beaucoup que nous soyons au clair sur ces délicates questions de topographie. Et je sens bien que ce que je dis ici n'est pas de nature à provoquer les explorations qui permettraient de les résoudre. On sera toujours plus attiré vers les monuments publics que vers les maisons particulières, surtout vers celles qui, transformées en églises, ont dû être dépouillées à loisir de ce qu'elles pouvaient contenir d'œuvres d'art et de mobilier de toute espèce. Je suis donc réduit à m'appuyer d'une part sur l'impossibilité d'alléguer, dans l'état actuel de nos connaissances, un seul monument public qui ait été transformé en une église presbytérale, d'autre part sur le contraste que m'offrent sur ce point, les églises de diaconie, instituées au VII<sup>e</sup> siècle, à une époque où les relations ecclésiastiques et la condition des monuments publics avait changé du tout au tout.

(1) Il y aurait une exception à faire pour Saint-Laurent *in Lucina*, qui s'élève *actuellement* sur un emplacement que l'on considère comme ayant été occupé par l'obélisque d'Auguste et le cadran solaire du Champ de Mars. Mais je ferai observer que l'obélisque et l'église sont marqués comme distincts dans l'itinéraire d'Einsiedlen (fin du VIII<sup>e</sup> siècle); si réellement l'église actuelle occupe une partie de l'emplacement du cadran solaire il faut, ou que cette partie de l'emplacement ait été abandonnée par l'État avant le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, ou bien que l'église, qui existait déjà en 366, ait été depuis lors rebâtie un peu plus loin. En aucun cas il ne sera démontré que Saint-Laurent *in Lucina* ait occupé, au IV<sup>e</sup> siècle, l'emplacement d'un édifice public.

2° *Les basiliques non titulaires.*

Mais avant d'en venir aux diaconies je ne puis me dispenser de mentionner toute une série d'églises qui, sans avoir été anciennement des titres presbytéraux, remontent cependant au quatrième ou au cinquième siècle. Je vais les énumérer, en les classant, comme les titulaires, par régions civiles :

*Regio II Caelimontium.**Basilica s. STEPHANI.*

Fondée sous le pape Simplicius (468-483; *L. P.*, p. 249); embellie par les papes Jean et Félix IV (523-530; De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 152). — Cette église apparaît avec la qualité de titre presbytéral, dans un document de l'année 938 (*Reg. Subl.*, n° 24).

*Regio V Esquiliae.**Basilica LIBERII postea S. MARIAE.*

Sainte-Marie-Majeure, fondée sous Libère (352-366) *iuxta macellum Liviae* (*L. P.*, p. 208). — Très endommagée dans les troubles de l'année 366 (v. les textes cités, *L. P.* p. 209, note 18). — Reconstituée par Xystus III (432-440) sous le vocable de Sainte-Marie (*L. P.*, p. 232, 235 note 2) et devenue depuis lors comme la seconde cathédrale de Rome.

*Basilica HIERUSALEM seu SESSORIANA, vel HELENIANA.*

Fondée par Constantin (*L. P.*, p. 179) dans le *palatium Sessorianum*; inscription dédiée vers 425; théâtre d'une des séances du concile de 501 (v. les textes cités, *L. P.*, p. 196, note 75). — Devint plus tard une église presbytérale titulaire: on la trouve avec cette qualification dans les documents du pontificat de Calixte II (1119-1124) et depuis.

*Basilica S. ANDREAE.*

Fondée par le pape Simplicius, entre 471 et 483, dans une maison léguée à l'église par le *magister militum* Valila et ayant appartenu à la famille des *Iunii Bassi* (*L. P.*, p. 249, note 2; De Rossi, *Bull.* 1871). — Actuellement détruite.

*Basilica S. BIBIANAE.*

Fondée sur le tombeau de sainte Bibiane (*Viviana*), *iuxta palatium Licinianum*, par le pape Simplicius (*L. P.*, p. 249 et p. 250, note 4).

*Regio VI Alta Semita.**Basilica S. AGATHAE.*

Église arienne, fondée entre 459 et 472 par le patrice Ricimer; appropriée au culte catholique par saint Grégoire, en 591 ou 592 (*L. P.*, p. 312 et 313, note 8).

*Regio VII Via Lata.**Basilica IULIA.*

Fondée par le pape Jules *regione VII iuxta forum divi Traiani* (*L. P.*, p. 8, p. 255 note 4) (1). — Rebâtie par Pélage I et Jean III (v. 561) sous le vocable des saints apôtres Philippe et Jacques (*L. P.*, p. 303 et suiv.). — Titre presbytéral depuis Calixte II.

A ces églises il convient de joindre celle de Théodora, mentionnée dans un document (2) de l'année 418, mais qu'il est impossible d'identifier.

On voit que ces basiliques, pour la plupart contemporaines des titres presbytéraux, se trouvent toutes dans la même zone

(1) Dans cette note j'ai laissé subsister la possibilité que cette basilique ait été titulaire à l'origine. S'il en est ainsi, elle avait perdu cette situation en 499. Cf. ci-dessus, p. 222.

(2) Baronius, *ad ann.* 418, n° 79.

que ceux-ci. On peut constater aussi que pas une d'entre elles ne s'élève sur l'emplacement ou dans les bâtiments d'un édifice public. Ce n'est pas que l'église romaine eût la moindre répugnance à se servir d'un édifice profane antérieur pour en faire un lieu de culte. Nous en avons la preuve dans l'histoire de la basilique de Saint-André, qui n'était autre chose qu'un grande salle de la maison des Junii Bassi, transformée en église par la simple adjonction d'une abside, sans qu'on se fût même inquiété de faire disparaître sa décoration à sujets mythologiques.

### 3° *Les diaconies.*

Dans les listes des églises de Rome, depuis le IX<sup>e</sup> siècle, l'ordre de dignité est assez souvent observé. Après les basiliques de rang spécial et les titres presbytéraux, viennent les diaconies. Cette catégorie d'églises n'apparaît pas dans les documents romains avant le VII<sup>e</sup> siècle. C'est dans la vie du pape Benoît II (684-685) que le *Liber pontificalis* en parle pour la première fois; encore ne parle-t-il que des *monasteria diaconiae*, ayant en vue plutôt le personnel desservant l'établissement que l'église qui lui servait de chapelle. J'ai expliqué à ce propos quel était le caractère de ces institutions charitables et comment, dans une certaine mesure, elles avaient remplacé, pour le populaire des temps byzantins, la *frumentatio* et les distributions de pain du haut empire. J'ai dit aussi que le nombre en fut fixé, sous le pape Hadrien (772-795), à dix-huit et que ce nombre se maintint jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, les cardinaux diaques, portés au nombre de dix-huit, prirent chacun le nom de l'une des diaconies. On se figura sans doute qu'il y avait eu, dès l'origine, un rapport étroit entre les diaques

et les diaconies, comme entre les prêtres et les *tituli* (1), et l'on partit de cette idée pour établir ces nouvelles qualifications. Il n'en était rien cependant. Les diaconies romaines sont de six siècles postérieures aux diacres romains. Ceux-ci se qualifiaient au V<sup>e</sup> siècle et longtemps après de diacres de la première, de la deuxième région, et ainsi de suite; il n'y a aucun rapport topographique entre les régions ecclésiastiques et les diaconies du VII<sup>e</sup> siècle; il serait surtout absolument impossible de voir en celles-ci les anciens établissements ou bureaux de charité et d'administration des diacres régionnaires. En somme les diaconies n'étaient que des institutions charitables, des dispensaires d'une forme spéciale; chacune d'elle avait son église; ces églises prirent plus tard une grande importance; mais, dans l'ensemble, cette catégorie d'édifices religieux a été instituée longtemps après les titres presbytéraux; on n'en trouve pas trace avant le déclin du VII<sup>e</sup> siècle.

Je vais en donner la liste, telle qu'elle se déduit des vies des papes Hadrien I et Léon III (2), en les rangeant, comme les *tituli*, suivant les anciennes régions civiles. J'indiquerai en même temps ce qu'on sait de leur histoire antérieurement au pontificat d'Hadrien.

*Reg. I.* (aucune diaconie).

*Reg. II.* — S. MARIAE IN DOMINICA.

(1) Il est inutile de dire que les cardinaux-prêtres du XII<sup>e</sup> siècle étaient depuis longtemps déchargés du service des *tituli*, et que, pour eux, comme pour les cardinaux-diacres, ces désignations ne correspondaient qu'à des attributions analogues à celles d'aujourd'hui.

(2) Divers auteurs du XII<sup>e</sup> siècle, Jean Diacre (du Latran) et P. Malilius, nous donnent celle de leur temps; elle ne diffère de celle du neuvième siècle que pour deux noms seulement: Saint-Boniface, devenu monastère vers la fin du X<sup>e</sup> siècle et SS. Nérée et Achillée, redevenue titre presbytéral (elle l'était déjà en 953, *Reg. Subl.*, n<sup>o</sup> 89) ont été remplacées par Sainte-Marie *in Porticu* et Saint-Nicolas *in Carcere*.

*Reg. III.* — S. LUCIAE IN ORFEA. — Église fondée par le pape Honorius (*L. P.*, p. 324).

*Reg. IV.* — S. MARIAE ANTIQUAE. — Figure dans une liste d'églises qui paraît du milieu du VII<sup>e</sup> siècle environ (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143); embellie sous Jean VII (705-707; *L. P.*, p. 385).

— SS. COSMAE ET DAMIANI. — Fondée par le pape Félix IV (526-530) en utilisant deux édifices antiques; mentionnée dans le catalogue du VII<sup>e</sup> siècle cité ci-dessus; restaurée sous Sergius I<sup>er</sup> (687-701; *L. P.*, p. 279, 375). — Erigée en diaconie par Hadrien (*L. P.*, p. 509).

*Reg. V.* — S. VITI IN MACELLO. — Mentionnée comme monastère dans la vie d'Étienne III (768-772; *L. P.*, p. 470).

*Reg. VI.* — S. AGATHAE IN SUBURRA. — Cf. ci-dessus, p. 235, mentionnée dans le catalogue du VII<sup>e</sup> siècle; — Un monastère y fut adjoint sous Grégoire II (715-731; *L. P.*, p. 402).

*Reg. VII.* — S. MARIAE IN VIA LATA.

*Regio VIII.* — S. HADRIANI. — Fondée par le pape Honorius dans la *Curia Hostilia* (*L. P.*, p. 517, note 43); figure au catalogue du VII<sup>e</sup> siècle; désignée par le pape Sergius comme point de départ de la litanie à certains jours de fête (*L. P.*, p. 376). — Erigée en diaconie par Hadrien (*L. P.*, p. 509).

— SS. SERGII ET BACCHI.

— S. THEODORI. — Sa mosaïque ne peut guère être postérieure au VII<sup>e</sup> siècle.

*Reg. IX.* — S. ANGELI. — C'est peut-être elle qui figure au catalogue du VII<sup>e</sup> siècle sous le nom de *basilica sancti Michahelis archangeli*; inscription dédicatoire de 755 ou 770 (*L. P.*, p. 514) où sa qualité de diaconie est mentionnée.

— S. MARIAE IN AQUIRO. — Déjà diaconie avant Grégoire III (731-741), qui la restaura.

— S. EUSTACHII. — Existait déjà, comme diaconie, au temps de Grégoire II (Jaffé, 2220).

*Reg. X.* — S. LUCIAE IN SEPTEM SOLIIS.

*Reg. XI.* — S. MARIAE IN COSMEDIN.

— S. GEORGII. — Mentionnée dans le catalogue du VII<sup>e</sup> siècle; était déjà diaconie au temps de Zacharie (*L. P.*, p. 434; cf. p. 360).

*Reg. XII.* — SS. NEREI ET ACHILLEI. — Titre presbytéral de *Fasciola* (ci-dessus, p. 225), transformé en diaconie postérieurement à saint Grégoire.

*Reg. XIII.* — S. BONIFATII. — Figure au catalogue du VII<sup>e</sup> siècle.

*Reg. XIV.* — (Aucune diaconie).

Il suffit de comparer ce tableau à celui des titres presbytéraux pour s'apercevoir que la répartition topographique est très différente de l'un à l'autre. Tandis que les titres évitent le centre de Rome, les diaconies y abondent. Au Forum et aux abords, dans les régions IV, VIII, X, XI, où il n'y a qu'une seule église titulaire sur vingt-cinq, nous ne trouvons pas moins de huit diaconies sur dix-huit, presque la moitié. Il est clair que ces fon-

dations se sont opérées en un temps où il n'y avait plus aucun motif de tenir les établissements chrétiens éloignés du Forum et du Palatin, où ils y étaient plutôt attirés par quelque raison spéciale. Mais je ne veux pas, en ce moment, rechercher quelle pouvait être cette raison. Il me suffit de constater le fait, de montrer que les diaconies ont plutôt recherché le centre de la ville, tandis que les titres l'ont plutôt évité.

Une autre différence entre ces deux catégories d'églises, c'est que, tandis que les titres n'ont jamais été bâtis aux dépens ou sur l'emplacement des édifices publics, les diaconies s'y sont pour la plupart installées. Voici un tableau où je n'ai voulu réunir que des faits bien constatés, laissant en dehors ceux sur lesquels il est nécessaire d'attendre de nouvelles explorations.

Sainte-Marie <i>Antiqua</i>	—	<i>Templum Romae et Veneris.</i>
SS. Côme et Damien	—	} <i>Archivium sacrae Urbis.</i> } <i>Templum Constantini (Romuli).</i>
Saint-Vit <i>in Macello</i>	—	
Sainte-Marie <i>in Via Lata</i>	—	<i>Septa Iulia.</i>
Saint-Hadrien	—	<i>Curia Hostilia.</i>
SS. Serge et Bacchus	—	<i>Rostra.</i>
Saint-Georges <i>in Velabro</i>	—	<i>Forum Boarium.</i>
Saint-Ange	—	<i>Porticus Octaviae.</i>
Sainte-Marie <i>in Aquiro</i>	—	<i>Basilica Matidiae.</i>
Saint-Eustache	—	<i>Thermae Alexandrinae.</i>
Sainte-Lucie <i>in VII solis</i>	—	<i>Septizonium.</i>
Sainte-Marie <i>in Cosmidin</i>	—	<i>Templum Fortunae (1).</i>

Les relations topographiques, en ce qui regarde les églises de Sainte-Marie *in Dominica*, Sainte-Lucie *in Orfea*, Saint-Théodore

(1) C'est l'opinion de Becker (*Topogr.*, p. 481). D'autres désignations ont été ou sont encore proposées (Jordan, *Topogr.*, t. I, part. 2, p. 483).

et Saint-Boniface n'ont pas encore été tirées au clair ; je ne saurais dire si elles se sont ou non élevées sur l'emplacement d'édifices publics. Quant aux deux autres diaconies, Sainte-Agathe et SS. Nérée et Achillée, ce sont d'anciennes églises, antérieures au VI<sup>e</sup> siècle, qui ont simplement changé d'affectation.

Ces deux derniers cas éliminés, douze diaconies au moins sur seize sont des monuments publics transformés, en tout ou en partie. Cette circonstance est bien en rapport avec la date que j'ai assignée à ce groupe d'églises. Au VII<sup>e</sup> siècle, les monuments en question n'étaient plus d'aucun usage ; la plupart même devaient commencer à se détériorer. En les appropriant au culte et aux services de charité, on les sauvait d'une ruine certaine. Les papes, de leur côté, trouvaient leur compte à cette appropriation. Au lendemain des invasions lombardes, bien des infortunes leur tendaient la main ; de plus, les vieilles églises du quatrième siècle, sans cesse visitées par les fidèles et les pèlerins, avaient à chaque instant besoin de réparations ou d'embellissements. S'il avait fallu en construire de nouvelles, en grand nombre et de toutes pièces, le trésor pontifical n'y aurait pas suffi. Mais il était aisé de transformer, par quelques aménagements peu coûteux, et de consacrer au culte quelques-uns des édifices publics abandonnés. C'est à quoi on se détermina, et c'est ainsi, par exemple, que la salle des séances du sénat fut changée en église par la simple adjonction d'une abside à l'une de ses extrémités.

Il est à remarquer qu'on paraît avoir évité les temples. Dans la liste ci-dessus ils figurent, il est vrai, mais en petit nombre. Encore ce petit nombre a-t-il une signification beaucoup moindre qu'il ne paraît d'abord. D'abord le petit temple de Constantin n'a de temple que le nom (1) ; il ne sert d'ailleurs et n'a jamais

(1) De Rossi, *Bull.* 1867, p. 68 ; cf. *Mélanges de l'École de Rome*, t. VI, p. 31.

servi que de vestibule à l'église des SS. Côme et Damien. Les diaconies de S. Maria *Antiqua* et de S. Maria *in Aquiro* sont, il est vrai, installées dans les enceintes sacrées des temples de Rome et de Matidie ; mais dans les enceintes sacrées seulement, et non dans les *cellae*. Et cependant, ces *cellae* semblaient faites pour être changées en églises. Celles du temple de Rome et Vénus se terminent par de belles absides, encore debout, où il eût été aisé de disposer les sièges des prêtres, l'autel, l'iconostase. On s'en est abstenu, soit pour des motifs d'ordre religieux, soit parce que ces beaux édifices eussent été d'un entretien trop dispendieux. A Sainte-Marie *in Cosmedin* on a cru pouvoir aller plus loin ; les nefs de l'église actuelle pénètrent par le bas dans une colonnade de direction perpendiculaire à la leur. Cette colonnade était primitivement disposée autour d'une *cella* péripète. Il y a donc pénétration de la *cella* par la basilique chrétienne ; mais les deux édifices, tout en ayant quelques parties communes, demeurent distincts. Leurs plans, loin de coïncider, sont disposés suivant des axes perpendiculaires ; l'abside et l'autel de la basilique sont en dehors des limites de la *cella*. Du reste la disposition actuelle de l'édifice ne remonte qu'aux dernières années du huitième siècle. Antérieurement la diaconie existait à côté du monument païen ; ses dimensions étaient beaucoup moindres (1) ; pour la rebâtir on dut démolir un grand édifice. Il n'est donc nullement sûr que, lors de sa construction première,

(1) *Diaconia vero S. Mariae quae appellatur Cosmidin, dudum breve in edificiis existens, sub ruinis posita, maximum monumentum de turgentibus tufos super ea dependens, per annum circuli plurima multitudo populi congregans, multorumque lignorum struem incendens, demolivit. Simulque collectio rudera mundana, a fundamentis aedificans, praedictamque basilicam ultro citroque spatiosè largans, tresque absidas in ea construens praecipuus antistes, veram Cosmidin amplissima noviter reparavit. (L. P., vie d'Hadrien, p. 507).*

cette diaconie ait empiété sur la *cella* du temple dont on y voit actuellement les colonnes.

Mais je ne veux point entrer, à la fin de cette note, dans le sujet si vaste et si complexe de la transformation des temples en églises. Il me suffira pour cette fois d'avoir indiqué, d'une manière générale, comment les titres et les diaconies ont été répartis sur le sol de Rome et quel est, dans l'ensemble, le rapport entre ces deux catégories d'édifices chrétiens et les constructions antiques auxquelles ils ont succédé.

L. DUCHESNE.

## Sainte-Anastasia

### Notes sur la topographie de Rome au Moyen-Âge. III.

Louis Duchesne

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Duchesne Louis. Duchesne Louis. Sainte-Anastasia. Notes sur la topographie de Rome au Moyen-Âge. III.. In: Scripta Minora. Études de topographie romaine et de géographie ecclésiastique. Rome : École Française de Rome, 1973. pp. 45-71. (Publications de l'École française de Rome, 13-1);

[https://www.persee.fr/doc/efr\\_0000-0000\\_1973\\_ant\\_13\\_1\\_1619](https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1973_ant_13_1_1619)

---

Fichier pdf généré le 13/04/2022

# NOTES SUR LA TOPOGRAPHIE DE ROME AU MOYEN-AGE\*.

(Suite, voy. fasc. III, p. 217, ann. 1887).

## III.

### Sainte-Anastasie.

L'église de Sainte-Anastasie, au pied du Palatin, du côté où la célèbre colline se rapproche du Tibre, est une des plus déshéritées qui soit à Rome. On la voit rarement ouverte. Ses desservants, si elle en a, ne la desservent guère. Le populaire du quartier fréquente plus volontiers les églises de S. Maria *in Cosmedin* et de S. Nicola *in Carcere*. Quant aux visiteurs qui pourraient être attirés par la simple curiosité, le Palatin, le Vélabre, la Bocca della Verità, les occupent et les distraient. Il n'est pas jusqu'aux archéologues épris de moyen-âge et d'antiquité chrétienne qui ne soient déroutés par l'insipide façade plaquée au XVII<sup>e</sup> siècle contre la vieille basilique. Après tout, on ne perd pas grand chose à rester dehors. L'intérieur, souvent retouché aux frais des cardinaux titulaires, n'offre plus rien d'intéressant. Quelques colonnes, qui jadis supportaient les arceaux de la nef, sont maintenant relevées de cette fonction et plaquées contre des piliers sans grâce; un autel avec baldaquin sur lequel on raconte que saint Jérôme a célébré la messe (on montre encore son calice), c'est à peu près tout ce que l'on aurait à voir. Ce serait vainement que l'on chercherait trace des ambons construits par Innocent III. Il y a plus de trois siècles qu'ils ont disparu dans ces restaurations modernes dont le sans-gêne fait regretter les Vandales.

Dieu veuille que l'on n'aille pas plus loin et que l'église elle-même ne soit pas sacrifiée aux exigences de quelque plan

\* Paru dans *MEFR.* 7. 1887.

régulateur. On va voir que, si elle ne sert à rien pour le présent, ou du moins à peu de chose, elle a eu jadis une importance de premier ordre dans l'histoire de la cité et dans le fonctionnement de ses institutions religieuses.

L'église d'Anastasie existait déjà au déclin du IV<sup>e</sup> siècle. Nous savons, par une inscription du siècle suivant, que le pape Damase (366-384) la fit orner de peintures; il n'est pas dit que ce pape en ait été le fondateur et rien n'empêche qu'elle remonte plus haut que son avènement au pontificat. Il fallait une certaine confiance pour installer en pareil lieu un sanctuaire chrétien. L'église touchait au grand cirque où les " pompes de Satan „ s'étaient presque chaque jour; tout près, l'autel d'Hercule, l'un des temples de Flore, repaire d'impudicités; au dessus, les lieux sacrés de la vieille Rome, la maison de Romulus, l'autre Lupercal, tous les sanctuaires du Palatin, tout le bruit de la maison impériale. En face, dominant la ville du haut de son acropole, le temple doré de Jupiter Capitolin. Dans tout ce centre de Rome les églises étaient rares. On n'en trouvait aucune au Forum, ni aux abords immédiats du Capitole et du Palatin. Les plus voisines étaient sur l'Aventin, sur le Cœlius, sur l'Esquilin, dans la via Lata, au delà du théâtre de Pompée. La plus rapprochée était celle que le pape Marc (336) venait de fonder près du portique appelé *porticus Pallacinae*. Sans doute les monuments publics, et surtout les forums, le cirque, le palais impérial, occupaient beaucoup de place et limitaient étroitement, dans la région centrale, le développement des habitations privées: la population devait être plus dense dans les quartiers excéntriques. Cependant cette raison ne suffit pas à expliquer le manque d'églises dans le centre de Rome (1). On est obligé d'admettre

(1) Cette question de la répartition topographique des églises de Rome a été étudiée dans le précédent article.

que les chrétiens de la capitale jugèrent prudent de ne pas abuser de la situation avantageuse qu'ils devaient à Constantin et qu'ils s'abstinrent de provoquer les susceptibilités païennes, tant que le paganisme fut sérieusement représenté autour d'eux. L'église d'Anastasie avait donc, dès le IV<sup>e</sup> siècle, un relief particulier, résultant de sa situation isolée au milieu des quartiers officiels.

D'où lui venait son nom? Plus tard elle fut placée sous le vocable de sainte Anastasie de Sirmium et l'on chercha, par des remaniements de légendes, à faire de cette sainte une sainte romaine, non seulement de culte, mais d'origine. Au concile de 499, les prêtres de cette église la désignent sous le nom de *titulus Anastasiae*. D'après l'analogie des autres *tituli* de Rome, cette désignation doit dériver du nom de la fondatrice. Voyons qui pourrait être celle-ci.

Au V<sup>e</sup> siècle nous trouvons, au nombre des bienfaiteurs insignes de l'église romaine, une Anastasie, femme de Fl. Avitus Marinianus, *vir inl.*, consul ordinaire en 423. Ces deux nobles époux firent décorer de mosaïques la façade de la basilique de Saint-Pierre, au temps du pape Léon (1), comme en témoigne une inscription conservée en mauvais état dans un manuscrit et restituée par M. de Rossi.

MARINIANVS VIR IN̄L . EX PF̄ *praet.* ET CONS̄ . ORD .  
 CVM ANASTASIA IN̄L . FĒm̄ . *eius* DEBITA VOTA  
 BEATISSIMO PETRO APOSTOLO PERSOLVIT  
 QVaē PRECIBVS PAPAē LEONIS MEI  
 PROVOCATA SVNT ATQ̄ . PERFECTA

Cette inscription se lisait, nous dit le manuscrit, *in fronte foras in ecclesia sancti Petri, ubi IIII animalia circa Christum sunt picta.*

(1) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 55; cf. *L. P.*, p. CXXVII.

On peut voir encore, dans les *Grotte Vaticane*, un fragment d'une autre inscription relative à des travaux exécutés à Saint-Pierre soit au temps du pape Damase (366-384) soit après son pontificat.

ET ANASTASIA C. F. EIVS  
 BASILICAE APOSTOLI PETRI  
 ITEM COELVM  
*da*MASVS VIR SANCTVS IN  
*sumpt*V PROPRIO MARMORVM  
 DECORARVNT

Sarti, qui le premier publia cette inscription (1), la restitua en s'aidant d'un autre texte épigraphique qu'il croyait relatif au baptistère de Saint-Pierre, tandis qu'il a rapport en réalité à une autre église et précisément à Sainte-Anastasie. L'*Anastasia c. f.* du fragment peut fort bien être identique à celle que nomme l'inscription de la façade. Alors la première ligne devrait être restituée ainsi :

*Marinianus v. c.* ET ANASTASIA C. F. EIVS

Mais, dans ce cas, le monument remonterait assez haut, car dès l'année 422 Marinius, préfet du prétoire, avait droit au titre de *vir inlustris* et sa femme à celui de *femina inlustris*. Comme ils se sont qualifiés ainsi dans l'inscription de la façade, on ne voit pas pourquoi, dans l'autre, ils se seraient contentés du titre de clarissime. Fl. Avitus Marinius vivait encore en 448, quand son fils Rufius Praetextatus Postumianus inaugura son consulat (2). Rien n'empêche que, dès le com-

(1) *App. ad Dionysii Crypt. Vatic.*, pl. XXXIII, p. 91; cf. de Rossi, *Bull.* 1877, p. 8.

(2) *C. I. L.*, t. VI, n° 1761.

mencement du cinquième siècle, par exemple au temps du pape Innocent, il ait contribué à la décoration de la basilique vaticane. Mais il serait difficile de remonter jusqu'au temps du pape Damase.

Marinianus et Anastasie eurent au moins un autre fils, Gallus, qui, dans une troisième inscription (1) de la basilique de Saint-Pierre, est qualifié de fils d'Anastasie :

GALLVS ANASTASIAE NATVS DECVS ADDIDIT AVLAE  
 QVOD PROSIT MERITIS ILLIVS ATQVE SVIS  
 MVNVS VT GRATE SVMAT DIVINA POTESTAS  
 EFFICIET PETRVS REGIA CLAVSTRA TENENS

Ce Gallus est probablement le même que le Rufius Viventius Gallus qui figure dans une autre inscription de Saint-Pierre, placée, nous dit le manuscrit épigraphique où elle se trouve, en bien mauvais état, *in arca super corpus sancti Petri*. Voici cette inscription, restituée par M. de Rossi (2) :

RVFIVS . VIVENTIVS . GALLVS  
 v. c. ET IN̄L EX P̄F VR̄b  
 PRO BENEFICIIS DOMINI APOSTOLI  
 VOTVM SOLVIT

Les noms de Rufius Viventius Gallus, pas plus que ceux de Rufius Praetextatus Postumianus ne sont dérivés de ceux de leur père ; au moins de ceux que nous connaissons, car Marinianus pouvait en avoir d'autres. Il est probable qu'ils dérivent en partie de ceux d'Anastasie, leur mère, car nous ne connaissons que le surnom (*cognomen*) de cette dame. Une pierre

(1) De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 148.

(2) *L. c.*, p. 54.

gravée, publiée par Gori (1), présente la devise ADEODATE ANASTASIA POSTVMIANE GALLA VIVATIS. Il est remarquable que les trois derniers noms que comprend et réunit cette acclamation se retrouvent dans le groupe épigraphique et dans la famille de Marinianus et d'Anastasie.

Le nom de Galla se rencontre plusieurs fois dans la famille des Symmaque. Le célèbre orateur maria son fils à une Galla, fille de Nicomaque Flavien. Une fille du consul Symmaque, l'illustre victime de Théodoric, s'appelait aussi Galla. C'est d'elle que parle saint Grégoire dans ses Dialogues (2). Galla, mariée jeune, perdit son mari au bout d'un an. Comme elle était d'un tempérament ardent, les médecins l'exhortèrent à prendre un autre époux, lui prédisant que, si elle restait veuve, il lui pousserait de la barbe. Galla ne les écouta pas et se retira dans un monastère voisin de Saint-Pierre où elle vécut de longues années dans la mortification et les bonnes œuvres. Ce monastère qui, au temps de saint Grégoire, était encore un couvent de femmes, changea plus tard d'affectation et fut habité par des moines; mais il retint le nom de sa fondatrice. On l'appelait Saint-Etienne *cata Galla patricia*.

J'insiste sur ce point et sur la parenté de sainte Galla, car il se trouve que le souvenir de cette vénérable personne est localisé à Rome précisément dans le quartier où s'élève l'église Sainte-Anastasie. Il est en effet attaché à une petite église située dans la *via della Bocca della Verità*. Au moyen-âge elle portait un autre vocable, celui de S. Maria *in porticu*. Le por-

(1) *Inscr. etr.*; t. III, p. 2. Je dois à M. de Rossi d'avoir bien voulu attirer mon attention sur ce monument. L'orthographe de la pierre gravée est vicieuse pour deux des noms: ADEODATAE, POSTVMIANI.

(2) IV, 13.

tique lui-même s'appellait *porticus Gallae* (1) ou *Gallatorum* (2). On pourrait admettre à la rigueur que le culte de sainte Galla, à cet endroit, a été suggéré par le nom du portique. Mais il resterait à expliquer pourquoi ce portique s'appellait portique de Galla. Il ne me paraît nullement impossible qu'il y ait ici une très ancienne tradition et que l'église qui porte actuellement le nom de sainte Galla marque l'emplacement où s'élevait soit sa maison paternelle, soit celle de son mari. Nous aurions ici un nouvel exemple de l'association des noms de Galla (ou Gallus) et Anastasie dans les monuments chrétiens de Rome.

Quoi qu'il en soit de cette observation, il me paraît certain que le *titulus Anastasiae* ne dérive pas son nom de celui d'Anastasie, femme de Marinianus.

En effet, comme le montre une inscription que je citerai bientôt, cette église existait sous Damase, et peut-être avant lui. Pour qu'Anastasie, femme de Marinianus, ait pu en être la fondatrice, il lui faudrait attribuer au moins soixante ans de mariage. C'est beaucoup. De plus, ces fondations pieuses, au nom de femmes, n'ont guère pu être faites que par des veuves ayant la libre disposition de leur fortune. Du vivant du mari, le nom de celui-ci aurait été à tout le moins associé à celui de sa femme. La fondatrice du *titulus Anastasiae* doit donc être considérée comme plus ancienne qu'Anastasie femme de Marinianus. C'était peut-être sa mère ou quelqu'une de ses parentes.

Au commencement du cinquième siècle, on adjoignit un bap-

(1) Vie de Pascal II (Watterich, t. II, p. 10).

(2) Benoît le chanoine, dans Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 125; cf. Nerini, *De templo s. Alexii*, p. 542 (document de 1377).

tistère au titulus; le préfet de Rome, Longinianus, en fit les frais. Voici l'inscription dédicatoire de ce monument: (1)

QVI PECCATORVM SORDES ABOLERE PRIORVM  
 TERRENISQVE OPTAS MACVLIS ABSOLVERE VITAM  
 HVC ADES AD XPI FONTEM SACRVMQ. LIQVOREM  
 CORPVS VBI AC MENTES PARITER SENSVSQ. LAVANTVR  
 AETERNVMQ. DATVR CASTO BAPTISMATE MVNVS  
 HANC AVTEM FIDEI SEDEM CONSTRVXIT AB IMO  
 MILITIAE CLARVS TITVLIS AVLAEQ. FIDELIS  
 ROMANAEQ. VRBIS PRAEFECTVS LONGINIANVS

Fl. Macrobius Longinianus fut du nombre des correspondants de l'orateur Symmaque (2). Avant d'être préfet de Rome il avait fait carrière dans le *Scrinium memoriae*, où il parvint au rang de *proximus* (3), équivalent à la dignité vicariale (4). En 399 il fut nommé *comes sacrarum largitionum* (5). C'est à cette succession de titres et de fonctions que fait allusion l'avant-dernier vers de l'inscription: *militiae clarus titulis aulaeque fidelis*. Préfet de Rome, en décembre 402 au plus tôt, Longinianus fut chargé de faire ériger les statues des empereurs Arcadius et Honorius votées par le sénat en reconnaissance de la restauration des remparts. Son nom figure dans les inscriptions dédicatoires que l'on peut lire encore sur les portes Tiburtine, Prénestine et *Portuensis*. Comme Théodose II, associé à l'empire le 10 janvier 403, n'est pas nommé dans ces inscriptions, elles doivent avoir été gravées avant que son avènement n'eût été no-

(1) De Rossi, *Inscr.* t. II, p. 150.

(2) *Ep.* VII, 93-101. Sur la carrière de Longinianus, voir le chapitre que lui consacre M. Otto Seeck dans l'introduction de son édition de Symmaque, p. CLXXXVIII.

(3) *Ep.* VII, 94.

(4) *Cod. Theod.* VI, xxvi, 4.

(5) *Ibid.* VI, xxx, 17.

tifié officiellement à Rome. Après sa préfecture urbaine, dont le terme n'est pas déterminé avec précision, Longinianus fut nommé préfet du prétoire d'Italie, en 406. Attaché à la fortune de Stilicon, il fut enveloppé dans la catastrophe du célèbre ministre et périt assassiné en août 408.

Outre sa situation particulière au centre des quartiers officiels, le *titulus Anastasiae* avait encore l'avantage, ou l'inconvénient, de se trouver tout près du port. C'est la première église que rencontraient les voyageurs, marins, commerçants, qui arrivaient d'Afrique, de Constantinople ou d'Alexandrie. Tout ce monde était très religieux, mais non sans quelque bigarrure. Les Egyptiens surtout, voués par le sort à ne point ressembler aux autres hommes, étaient parvenus à se tailler une religion spéciale dans le fond universel du dogme chrétien. Depuis que leur patriarche Dioscore avait été déposé au concile de Chalcédoine (451), ils s'étaient insurgés contre l'Eglise et l'empire catholique. On essaya en vain de les mâter en leur imposant un patriarche orthodoxe ; ils s'en débarrassèrent en l'assassinant (457) dans une émeute et s'en donnèrent un autre suivant leurs idées. On pense bien qu'ils ne laissaient point leurs passions religieuses en Egypte et que, quand ils débarquaient à Rome, ils ne se gênaient pas pour discourir contre le pape Léon et le concile, pour célébrer leurs docteurs et propager leurs principes doctrinaux. Ces démonstrations scandalisaient les Romains, orthodoxes par tempérament et par conviction. Cependant, comme l'attrait de la nouveauté est toujours puissant, même à Rome, saint Léon se vit obligé de défendre ses ouailles contre les séducteurs alexandrins. Il nous reste de lui une homélie prononcée dans la basilique de Sainte-Anastasie, où il proteste contre certains marchands égyptiens récemment débarqués à Rome, qui osent défendre les crimes commis à Alexandrie par les hérétiques et propager leurs

erreurs sur la personne du Christ. Cette homélie est unique en son genre; le collecteur des sermons de saint Léon n'a pas l'habitude d'indiquer l'église où ils furent prononcés; sauf cette exception isolée, ils le furent tous aux grandes fêtes et aux jeûnes solennels de l'année ecclésiastique. Celui de Sainte-Anastasie est le seul qui ait été imposé par une situation extraordinaire (1).

Quelque temps après la mort de saint Léon, deux nobles romains, Severus et Cassia, firent exécuter à leurs frais une mosaïque dans l'abside du *titulus*. Le pape Damase l'avait jadis décorée de peintures; mais au V<sup>e</sup> siècle la mode était aux mosaïques. Nous avons encore l'inscription commémorative de cet embellissement. Elle se trouvait, dit le manuscrit épigraphique (2), *in ecclesia sanctae Anastasiae, in trono*. Le *tronus*, c'est l'abside, un peu élevée au dessus du reste de l'église:

ANTISTES DAMASVS PICTVRAE ORNARAT HONORE  
 TECTA QVIBVS NVNC DANT PVLCHRA METALLA DECVS  
 DIVITE TESTATVR PRAETIOSIOR AVLA NITORE  
 QVOS RERV M EFFECTVS POSSIT HABERE FIDES  
 PAPAE HILARI MERITIS OLIM DEVOTA SEVERI  
 NECNON CASSIAE MENS DEDIT ISTA DEO

Qui étaient Severus et Cassia? On l'ignore. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'ils étaient probablement morts quand cette inscription fut posée; le mot *olim* appliqué à Severus, le terme

(1) *Leonis M. Serm.* 96; Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 466: *Sollicitudinem itaque nostram . . . latere non potuit quosdam Ægyptios, praecipue negotiatores, ad Urbem venisse eaque quae Alexandriae scelestae ab hereticis sunt admissa defendere, asserentes solam Deitatis in Christo fuisse naturam.*

(2) De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 150.

de *mens* (1) employé à propos de Cassia, ne laissent guère de doute là dessus.

On connaît depuis longtemps l'építaphe d'un lecteur *de Belabru*. Cette inscription est maintenant au Latran et M. de Rossi l'a publiée dans le tome I de ses *Inscriptiones christianae*, n° 878. Elle est gravée sur le même marbre que l'építaphe d'une jeune fille appelée Surica.

LOCVS AVGVSTI  
LECTORIS DE BELA  
BRV  
DEP . SVRICA . XG KAL . AVG  
QVE VIXIT ANNOS  
P̄ M̄ XII C̄ONS  
SEBERINI

Le consulat de Severinus peut s'entendre des deux années 461 et 482; l'építaphe du lecteur Augustus est antérieure à celle de Surica, mais la formule LOCVS ne paraît pas convenir à un temps beaucoup plus ancien que le V<sup>e</sup> siècle.

Quant à l'indication *de Belabru*, on peut se demander si elle se rapporte au domicile privé du lecteur ou bien à l'église où il exerçait son office. Parmi les inscriptions des lecteurs romains, j'en connais neuf qui présentent de ces indications topographiques. La plus ancienne est de l'année 338 (2). C'est celle d'un *Eq. Heraclius, lector r(egionis) sec(undae)*. Ici c'est la ré-

(1) Cf. l'inscription de l'église Saint-André, dédiée entre 471 et 483 :

Haec tibi *mens* Valilae decrevit praedia Christe  
cui *testator* opes contulit ille suas,

et les observations de M. de Rossi, *Bull.* 1871, p. 23.

(2) De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 48.

gion ecclésiastique qui est désignée. Sur les huit autres, six mentionnent des églises presbytérales, ce sont celles de :

*Olympius, lector de d(ominico) Eusebi* (1)

*Cinnamius Opas, lector tituli Fasciole* [367] (2)

*Leopardus, lector de Pudentiana* [384] (3)

*Pascentius, lector de Fasciola* [398 ou 404] (4)

*Hilarius, lector t(ituli) Pudentis* [528] (5)

... *iulus, lector t(ituli) sancte martyris Caeciliae* [VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> s.] (6) ;

Il faut y joindre Boniface, *lector tituli sanctae Mariae*, qui figure comme témoin dans une donation de l'année 587 (Marini, *Papiri*, p. 138).

Deux enfin, la nôtre et celle d'un *lector de Pallacine* (7) nous donnent des noms de quartiers. Dans le dernier cas, cependant, il est possible que le mot *Pallacine* désigne le *titulus Marci* (S. Marco) situé, nous dit le *Liber pontificalis, iuxta Pallacinis*. L'inscription est peu postérieure à l'année 348 (8) ; elle remonte à un temps très voisin de la fondation de la basilique (336). Il est possible que, à côté de l'appellation *basilica* ou *titulus Marci*, qui a prévalu, on ait employé aussi celle de *basilica* ou *titulus Pallacinae*, du nom du portique voisin (9).

Rien n'est plus naturel que de joindre au nom d'un lecteur celui d'un *titulus*. Cette catégorie de clercs n'avait pas de fonc-

(1) De Rossi, *Bull.* 1882, p. 112.

(2) De Rossi, *Inscr. chr.*, t. I, n° 262.

(3) Ibid. n° 347.

(4) De Rossi, *Bull.* 1875, p. 52 ; cf. *Bull.* 1879, p. 92.

(5) *Bull.* 1883, p. 107.

(6) Doni, *Inscr.* XX, 27.

(7) De Rossi, *Inscr. chr.* t. I n° 97.

(8) De Rossi, *l. c.*

(9) *L. P.*, p. 203, note 6.

tions à remplir en dehors des assemblées de culte, où ils étaient chargés de lire la Bible. Les diacres, les sous-diacres, les exorcistes même, n'avaient rien à voir avec le service religieux dans les *tituli*. Quand les diacres et les sous-diacres exerçaient des fonctions liturgiques, c'était auprès du pape ou de son suppléant, dans les assemblées stationales. Ils n'étaient en aucune façon subordonnés aux prêtres titulaires. Quant aux exorcistes, ils n'officiaient en public que dans les cérémonies de la préparation au baptême. Tous ces clercs, au moins ceux des deux premières catégories, étaient groupés par régions et non par *tituli*. Au contraire, les lecteurs et les acolytes étaient les assistants ordinaires des prêtres (1). Dès qu'il y eut des *tituli*, il y eut des lecteurs et des acolytes de *tituli*. Sans doute, comme clercs inférieurs, les lecteurs et les acolytes continuaient de rester subordonnés aux diacres et d'être compris dans l'organisation régionale du clergé romain. Cette situation, qui remonte au milieu du troisième siècle, se combina plus tard avec le rattachement aux *tituli*, mais celui-ci prévalut, au moins dans la titulature officielle. L'épithète de 338, la plus ancienne de celles que j'ai groupées en série, marque la région et non pas le *titulus*. En ceci, je crois, elle s'inspire d'un usage antérieur à la distribution des lecteurs entre les *tituli*, peut-être même à l'institution de ceux-ci, car il ne faut pas oublier que leur première apparition dans l'histoire remonte à l'année 341 (2).

Une fois expliquée l'apparente anomalie de cette ancienne inscription, nous voyons que les autres, du quatrième au sixième siècle, joignent au nom du lecteur celui de son église titulaire. Cela est clair pour six d'entre elles, très vraisemblable

(1) Plus tard les ordres de lecteur et d'exorciste furent confinés dans la *schola cantorum*, sorte de séminaire ecclésiastique, et leurs fonctions passèrent aux acolytes ou aux sous-diacres.

(2) Voy. *Mélanges d'arch. et d'hist.*, fasc. III, p. 219, ann. 1887.

pour celle du *lector de Pallacine*. Reste le *lector de Belabru*. Le Vélabre était précisément le quartier de Sainte-Anastasie. Cette paroisse, en effet, ne paraît guère s'être étendue derrière la basilique, tout l'espace étant occupé par les constructions du Palatin et par le Grand Cirque. La partie un peu habitée était celle que regardait l'église, c'est-à-dire la vallée entre le Palatin et le Capitole. De cette vallée, la partie située juste en face de Sainte-Anastasie portait le nom de Vélabre. Prolongez en effet l'axe de cette église, vous toucherez le gros arc dit de *Janus Quadrifrons*, appelé *arcus Constantini* dans les régionnaires. Le *Velabrum* était tout à côté et son nom se conserve encore dans celui de l'église Saint-Georges *ad Velum aureum* (1). Si cette église avait existé au V<sup>e</sup> siècle et si elle avait jamais été titulaire, on pourrait y rapporter notre *lector de Belabru*. Mais son existence n'est point attestée avant le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, et il est impossible de la faire remonter au delà de la guerre gothique. Sa situation s'y oppose : ses constructions sont trop enchevêtrées dans les édifices publics ; elles empiètent trop sur le domaine de la voie publique. Au V<sup>e</sup> siècle on ne pouvait encore procéder avec ce sans gêne.

Saint-Georges écarté, on ne peut penser qu'à Sainte-Anastasie. Auguste, lecteur *de Belabru*, est donc, à mon sens, un des clercs de ce *titulus*.

Au concile romain de 499 figuraient trois prêtres du *titulus Anastasiae*, Anastase, Julien et un autre Julien. En ce temps-là il y avait en général trois prêtres par *titulus*, deux au moins. L'un des deux Juliens du titre d'Anastasie nous est connu autrement que par sa signature. C'est à lui (2) que Denys le Petit,

(1) *L. P.* p. 360, 434.

(2) La suscription de la lettre dédicatoire est ainsi conçue : *Domino venerabili mihi Iuliano presbytero tituli sanctae Anastasiae Dionysius*

vers la fin du pontificat de Symmaque, dédia sa collection des décrétales des papes. Dans son épître dédicatoire, Denys le présente comme un vrai disciple du saint pape Gélase; il vante sa vertu, son zèle pour la discipline, son hospitalité. Julien accueillait volontiers chez lui les moines étrangers: *Quis peregrinantium serviens Christo vestro non fovetur hospitio?* Ce trait cadre bien avec la situation topographique du titre d'Anastasie, la première église que l'on rencontrait en débarquant au port de Rome.

Après Julien, c'est-à-dire après le temps du pape Symmaque, on perd la trace du titre d'Anastasie. Il n'en est pas question dans les écrits de saint Grégoire. C'est le seul des vingt-cinq *tituli* qui ne soit représenté par aucun prêtre au concile de 595. Il ne faut pas croire cependant qu'il ait été supprimé. On le retrouve plus tard, sous Grégoire II, au concile de 721, et, depuis lors, les conciles et le *Liber pontificalis* le mentionnent souvent. Dans la plus ancienne liste connue des églises de Rome, la basilique de Sainte-Anastasie figure à la troisième place, aussitôt après les églises du Latran et de Sainte-Marie-Majeure, qui étaient alors comme les deux cathédrales de Rome :

*Basilica quae appellatur Sancta Anastasia, ubi cruces servantur quae portantur per stationes* (1).

Ce catalogue est incomplet; sans être bien rigoureusement ordonné, il présente cependant une tendance à ranger les églises par vocables, d'abord celle du Sauveur, puis celles de la sainte Vierge, puis celles des apôtres, enfin celles des saints ordinaires. Cette disposition, qui apparaît clairement dans une liste dressée

*Exiguus*. (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 963). Les mots *tituli sanctae Anastasiae* manquent dans la plupart des manuscrits. Ils auront été ajoutés après coup sur la foi des signatures du concile de 499. En fait il n'y a pas, dans cette liste des prêtres romains, d'autre Julien que ceux du titre d'Anastasie.

(1) De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143.

sous Léon III, n'est ici qu'ébauchée. Cependant, abstraction faite de Sainte-Anastasie, on voit que l'auteur a voulu donner aux églises de la sainte Vierge le pas sur toutes les autres. Il en énumère quatre en tête de sa liste, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Marie *Antiqua*, Sainte-Marie *Rotunda*, Sainte-Marie *trans Tiberim*. Pourquoi a-t-il fait une exception pour Sainte-Anastasie? Pourquoi l'a-t-il placée aussitôt après Sainte-Marie-Majeure et avant les trois autres églises de la sainte Vierge? Sainte-Anastasie avait-elle donc, au VII<sup>e</sup> siècle, une importance, une dignité particulière? Avant de répondre à cette question et d'expliquer la note *ubi cruces servantur quae portantur per stationes*, il me semble utile d'insister sur le vocable de l'église.

Antérieurement au VII<sup>e</sup> siècle, je ne trouve qu'un seul document où elle soit désignée par son nom (1) : c'est le concile de 499. Là elle est nommée trois fois, toujours *titulus Anastasiae*, jamais *titulus sanctae Anastasiae*. Considérant la première dénomination comme primitive, j'y ai vu le nom de la fondatrice et j'ai cherché celle-ci parmi les grandes dames romaines du quatrième siècle. Mais cette dénomination n'est pas, par elle-même, un vocable. Il peut se faire que l'on doive distinguer Anastasie, fondatrice du *titulus*, de sainte Anastasie, honorée d'un culte public dans l'Eglise.

Les documents topographiques, liturgiques et autres, qui nous renseignent sur les tombes saintes que l'on vénérât dans les cimetières de Rome ne mentionnent aucune Anastasie. Les topographes du septième siècle indiquent çà et là les saints qui par exception, reposaient dans les églises de l'intérieur de la ville. Ainsi la liste d'églises dont je parlais tout-à-l'heure mar-

(1) Il y a bien aussi le titre de l'homélie de saint Léon. Mais il est difficile d'affirmer que ce titre se soit conservé dans tous les détails de sa teneur primitive.

que les tombeaux des saints Jean et Paul dans leur basilique du Cœlius, celui de saint Boniface sur l'Aventin. Aucune indication de ce genre ne nous est fournie à propos de Sainte-Anastasie. Tout ce que nous savons c'est que sa fête était célébrée le 25 décembre, le propre jour de Noël.

Or le 25 décembre, c'est précisément (1) le jour où le martyrologe hiéronymien marque la fête d'une sainte Anastasie, non pas à Rome, mais en deux autres endroits, à Sirmium et à Constantinople. Que ces deux fêtes se rapportent à la même sainte, c'est ce qui résulte d'un passage de Théodore le lecteur, historien grec du sixième siècle. Il raconte en effet que, sous le patriarche Gennadius (458-471), les reliques de sainte Anastasie furent transportées de Sirmium à Constantinople et placées dans l'église qui porta depuis le nom de cette sainte (2). Cette église, comme celle de Rome, portait depuis longtemps le nom d'Anastasie; c'est la fameuse église où saint Grégoire de Nazianze avait installé le culte catholique pendant que le clergé arien détenait encore les basiliques de Constantinople (3).

D'après sa légende, sainte Anastasie aurait été originaire de Rome; son histoire est mêlée à celle de saint Chrysogone, martyr d'Aquilée, dont le nom est identique à celui de l'un des titres presbytéraux du Transtévère. Personne n'oserait défendre ces légendes comme des pièces dignes de foi. Il serait toutefois intéressant de chercher à démêler ce qu'elles peuvent contenir d'élé-

(2) Une seconde fête de sainte Anastasie est indiquée au 6 janvier sous la rubrique de Sirmium; mais j'ai de graves raisons de penser qu'il y a ici une retouche et qu'au lieu de sainte Anastasie de Sirmium, le texte primitif mentionnait un saint Anastase d'Antioche.

(3) Theod. Lect., II, 65: 'Επι Γενναδίου πατριάρχου ἠνέχθη ἀπὸ τοῦ Σερμίου τὸ λείψανον τῆς ἁγίας Ἀναστασίας καὶ κατετέθη ἐν τῷ μαρτυρίῳ αὐτῆς τῷ ὄντι ἐν τοῖς Δομνίνου ἐμβόλοις. Théophane, qui reproduit cette phrase (a. m. 5950), précise la date, en rapportant le fait à l'année 458.

(4) *Acta SS. Jan.* t. I, p. 612.

ments traditionnels, et avant tout d'établir la genèse et les rapports de leurs rédactions, en grec et en latin. Elles circulaient en Occident dès le septième siècle, car saint Aldhelm les a connues. Du reste, quelle que soit leur date et leur valeur traditionnelle, elles portent expressément que sainte Anastasie fut martyrisée ailleurs qu'à Rome et ne disent nullement que son corps y ait été transporté. Entre la période romaine de sa vie et les événements qui sont censés avoir amené son martyre, se placent des épisodes et des voyages plus invraisemblables les uns que les autres. Bien que l'hagiographe célèbre la piété d'Anastasie et ses largesses envers les pauvres, il ne lui attribue nulle part la fondation du *titulus*. Il n'y a donc aucun inconvénient à écarter du débat une pièce aussi dépourvue d'autorité; tout ce qu'il faut en retenir, c'est qu'elle témoigne de l'intention de rattacher à Rome le souvenir de la grande sainte Anastasie du 25 décembre, c'est-à-dire de celle dont les restes furent transportés à Constantinople au déclin du V<sup>e</sup> siècle.

Je disais tout à l'heure que le martyrologe hiéronymien mentionne deux fois cette fête au même jour, mais avec des rubriques topographiques différentes. Dans le corps de l'article c'est Sirmium qui est indiqué. La fête de Constantinople vient à la fin et sa place témoigne qu'elle a été ajoutée après coup. Le martyrologe, en effet, paraît (1) avoir été constitué peu avant le milieu du V<sup>e</sup> siècle et retouché à diverses reprises, en Italie, à Rome surtout. Cette double mention a son intérêt. Elle permet de mesurer le retentissement atteint, en Italie, par les cérémonies solennelles auxquelles donna lieu la translation à Constantinople de la sainte de Sirmium. Et ce n'est pas le seul document qui nous en soit resté: Sainte Anastasie prit place parmi les saints commémorés au canon de la messe romaine.

(1) *Mélanges de l'École de Rome*, t. V, p. 153.

Je sais que certains savants ont cru devoir abaisser la date de cette vénérable formule et la présenter comme ayant succédé à un prétendu *Canon papae Gelasi*, dont l'authenticité rejeterait assez bas dans le sixième siècle le texte actuellement en usage. Mais ces conclusions me paraissent peu fondées et je ne crois pas, pour mon compte, qu'il faille abaisser au delà du quatrième siècle la date de la fixation de ce qu'on appelle le canon grégorien. Cependant il y a lieu de laisser une certaine marge pour les énumérations de saints contenues dans le *Communicantes* et dans le *Nobis quoque*. Les noms des saints Côme et Damien ont dû être ajoutés assez tard, vers la fin du cinquième siècle au plus tôt. Je ne descendrais pas beaucoup plus bas pour l'insertion du nom de sainte Anastasie. Il est vrai qu'on n'a pas de copies du canon romain qui soient antérieures au déclin du VII<sup>e</sup> siècle ; mais il y en a plusieurs de ce temps, ou de temps peu éloignés, et qui ne paraissent pas dépendre les unes des autres. Les plus autorisées, celles qui représentent, sur ce point, les livres vraiment romains, le sacramentaire dit gélasien et le sacramentaire du pape Hadrien (*Sacramentarium Gregorianum*), donnent toujours, dans le *Nobis quoque*, la dernière place à sainte Anastasie, comme, dans le *Communicantes*, aux saints Côme et Damien.

En somme, depuis la fin du cinquième siècle, au plus tôt, mais sûrement avant la fin du siècle suivant, le culte de sainte Anastasie de Sirmium et de Constantinople parvint à Rome à un haut degré de considération. Il s'attacha (quoi de plus naturel?) à l'église qui portait déjà, pour une autre raison, le nom d'Anastasie, tout comme à Constantinople, il s'était installé dans une église également prédestinée par son nom.

Le trait le plus frappant de ce culte, c'est sa combinaison avec la fête de Noël. Le jour de Noël, depuis saint Grégoire au moins, il y avait trois messes stationales, à Sainte-Marie-

Majeure, à Sainte-Anastasie et à Saint-Pierre. La première se célébrait *ad galli cantum*, la troisième à l'heure de tierce, vers dix heures du matin, la deuxième entre les deux, au petit jour. Les commentateurs de la liturgie ont rattaché à cet usage des sens profonds et subtils. Son origine est, je crois, exempte de mystère, mais très intéressante au point de vue qui nous occupe.

Bien longtemps avant saint Grégoire l'usage s'était établi de célébrer une messe pendant la nuit de Noël. Le *Liber pontificalis* en parle dans la vie du très ancien pape Téléphore, à qui il en attribue l'institution. A Pâques et à la Pentecôte on célébrait aussi deux messes solennelles, l'une au Latran pendant la nuit, l'autre à Sainte-Marie-Majeure ou à Saint-Pierre. La première était comme le dernier acte de la liturgie baptismale, l'autre était immédiatement en rapport avec la fête du jour. A Noël on n'avait pas la même raison de célébrer une messe de nuit, mais on en avait une autre, le désir de solemniser le moment précis où, comme le marque l'Évangile selon saint Luc, l'enfant Jésus était venu au monde, où les anges avaient annoncé sa naissance aux bergers et fait retentir les airs de l'acclamation : " Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux „. Cette intention est très clairement indiquée par l'usage romain, déjà introduit au V<sup>e</sup> siècle, de chanter le *Gloria in excelsis* à la messe de nuit. Le pape Symmaque (498-514) prescrivit, il est vrai, d'exécuter ce cantique tous les dimanches et à toutes les fêtes des saints; mais avant lui il avait été propre à la solennité de Noël et à la seule messe de nuit.

Il y eut donc d'abord deux messes à Noël, l'une avant la fin de la nuit, l'autre à l'heure ordinaire (1). La troisième,

(6) La station du jour de Noël était à Saint-Pierre, dès le V<sup>e</sup> siècle. Le pape Célestin, dans une lettre à l'empereur Théodose II (Jaffé, 386), dit que les envoyés de celui-ci, porteurs des lettres impériales qui annonçaient l'heureuse issue du concile d'Éphèse (431) arrivèrent à Rome

celle de Sainte-Anastasie, n'est pas mentionnée, que je sache, avant saint Grégoire le Grand. Dans une de ses homélies pour le jour de Noël, il s'excuse de ne pouvoir parler longuement, parce qu'il a trois messes à célébrer. Il ne dit pas où il les célébrera, mais tous les livres liturgiques grégoriens sont d'accord pour les marquer comme je l'ai fait ci-dessus. On peut donc admettre que, dès son temps, la deuxième messe avait lieu à Sainte-Anastasie (1).

Actuellement la deuxième messe de Noël est consacrée, comme les autres, au souvenir de la nativité du Christ: il n'y est que secondairement question de sainte Anastasie. A Rome, au contraire (je parle de l'usage ancien), la fête que l'on allait célébrer dans l'église dédiée à la sainte, c'était la sienne propre. On y faisait abstraction de la fête de Noël; c'était comme une parenthèse au milieu des solennités commémoratives de la naissance du Christ (2).

Anastasie n'était pas la seule sainte dont la fête tombât le 25 décembre. Tout un groupe de martyrs romains, dont le plus célèbre est sainte Eugénie, avaient aussi leur anniversaire ce jour-là. Ils y sont marqués dans les martyrologes et même dans un ancien sacramentaire compilé à Rome, le sacramentaire que l'on appelle léonien, conservé à Vérone. Ce manuscrit est du septième siècle, mais la collection qu'il contient paraît remonter au siècle précédent. Il ne donne pas moins de neuf messes pour le jour de Noël; ce sont évidemment des formules de rechange, dont la multiplicité n'a rien à avoir avec le rite des trois messes grégoriennes. En tête de ces neuf formu-

le propre jour de Noël et que les lettres furent lues *in totius congregatione christianae plebis apud beatissimum apostolum Petrum*.

(1) *Hom. VIII, 1*: Quia, largiente Domino, missarum sollempnia ter hodie celebraturi sumus loqui diu de evangelica lectione non possumus.

(2) Amalarius, *De Eccl. officiis, prolog.*, Migne, *Patr. lat.*, t. CV, p. 987, 989.

les, on trouve la rubrique: *Natale Domini et martyrum Pastoris, Basilei et Ioviani et Victorini et Eugeniae et Felicitatis et Anastasiae*. Malgré cette énumération de sept noms de saints, les neuf messes de Noël se rapportent toutes à la fête, sans la moindre allusion aux martyrs indiqués dans la rubrique. Parmi ces saints, dont je ne veux pas m'occuper ici en détail pour ne pas faire un trop long épisode, sainte Eugénie mérite une mention spéciale. Cette sainte est comme un chef de groupe. Dans son église, située sur la voie Latine, on vénérât avec elle plusieurs autres martyrs (1). Son corps et ceux de ses compagnons reposaient là, dans le sol romain. Rome avait été le théâtre de leur martyre. Cependant leur culte n'eut jamais beaucoup d'éclat; il n'a rien qui rappelle la popularité du culte de sainte Agnès, sainte Cécile, saint Sixte, des Quatre-Couronnés, et autres martyrs dont l'anniversaire était solennellement fêté. Mais c'est que le leur tombait le jour de Noël. Dieu fit tort à ses saints. A l'origine sans doute on essaya de concilier les deux anniversaires; mais cela était bien difficile; l'église de la voie Latine était trop loin du centre de Rome. La rubrique du sacramentaire léonien semble être, en ce qui concerne ces martyrs, comme la dernière trace d'une institution qui disparaît.

La décadence du culte de sainte Eugénie forme un singulier contraste avec le relief que prend, vers le sixième et le septième siècle, celui de sainte Anastasie. La fête de Noël

(1) On pense bien que je n'entends attacher aucune valeur à la légende de sainte Eugénie. Sur cette légende, qui n'est qu'un lieu commun appliqué en vingt endroits à l'histoire de certaines saintes, v. Usener, *Legenden der Pelagia*, Bonn, 1879, p. XVIII. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait beaucoup contribué à la popularité du culte de sainte Eugénie, mais plutôt en dehors de Rome. Saint Avit de Vienne l'a complètement acceptée (*Poem.*, lib. VI, Migne, *P. L.*, t. LIX, p. 378). Le nom de la sainte figure au canon de la messe dans le sacramentaire gallican de Bobbio, qui lui consacre un éloge tout spécial dans une des oraisons de la vigile de Noël (Muratori, *Lit. Rom.*, t. II, p. 779 et 793).

élimine l'anniversaire de martyrs illustres, authentiquement romains, morts et enterrés à Rome ; et cependant elle est elle-même entamée en quelque sorte par l'anniversaire d'une sainte étrangère, d'une martyre de Sirmium, dont les restes reposent, non pas dans un cimetière romain, mais dans une église de Constantinople. Le jour de la Nativité du Sauveur, il faut que la piété des fidèles écarte, pendant quelque temps, la préoccupation d'une commémoration si imposante, pour s'attacher au souvenir de sainte Anastasie. Il y a là quelque chose d'extraordinaire, une anomalie dont je ne vois pas que l'on ait donné l'explication.

Cette explication, la voici, telle que je l'entrevois. La basilique de Sainte-Anastasie, je l'ai dit souvent, fut longtemps l'unique et demeura toujours la principale église de tout le quartier central de Rome, du Palatin, du Forum, du port et des environs. Les églises qui se fondèrent peu à peu dans ce quartier, depuis le sixième siècle, furent toujours des chapelles, spécialement des chapelles de diaconie. Aucun autre titre presbytéral ne vint faire concurrence au vieux *titulus Anastasiae*. Il demeura toujours comme la paroisse de tout le quartier. Or ce quartier prit beaucoup d'importance pendant la période byzantine. Non seulement sa population augmenta au détriment des autres parties de la ville, mais il comprenait le Palatin. L'ancien palais impérial était le siège du gouvernement, la résidence de l'état-major, le centre de l'*exercitus Romanus*, de ce corps militaire, qui, le sénat disparu, refit à Rome une aristocratie. Sans doute il y avait, dans le palais lui-même, une sorte de sanctuaire officiel, l'église de Saint-Césaire, où se conservaient les images des empereurs (1). Mais Saint-Césaire n'était

(1) Sur ceci, je renvoie à mon étude sur Saint-Césaire, *La chapelle duç ériale du Palatin*, dans le *Bulletin critique*, t. VI (1885), p. 417.

qu'une chapelle. La vraie paroisse du Palatin, c'était Sainte-Anastasie. On s'explique dès lors que la patronne d'une telle paroisse ait paru mériter des égards spéciaux.

Son cas, du reste, n'est pas absolument isolé. Je viens de parler de Saint-Césaire. Eh bien, la fête de cette chapelle était une très grande fête. On la célébrait solennellement le 1<sup>er</sup> novembre, et avec des cérémonies que l'on ne voit nulle part indiquées pour les fêtes des saints romains. La messe était précédée d'une grande procession, dont le point de départ était à l'église des SS. Côme et Damien, sur la voie Sacrée. C'est là qu'on se réunissait pour se mettre en marche vers le palais impérial où avait lieu la station. Les processions de ce genre étaient fort rares. Abstraction faite de la litanie majeure (25 avril) et des stations de Carême, qui sont tout autre chose, je ne vois pas d'autre terme de comparaison que les processions des quatre fêtes de la sainte Vierge, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité; ces jours-là le rendez-vous était à Saint-Hadrien et la station à Sainte-Marie-Majeure. La procession de Saint-Césaire est donc un privilège spécial, tout-à-fait propre à montrer en quelle considération étaient tenus les sanctuaires officiels.

Une autre procession, analogue à celle de Saint-Césaire, eut aussi son point de départ à Sainte-Anastasie. C'est celle du mercredi des Cendres. Elle est certainement postérieure à saint Grégoire le Grand, au temps duquel le Carême ne commençait que le dimanche *in Quadragesima*. C'est au septième siècle que le *caput ieiunii* fut avancé de quatre jours et transporté au mercredi de la semaine qui précède le Carême proprement dit. On se réunissait ce jour-là, dans l'après-midi, à Sainte-Anastasie, et, après quelques prières, on se rendait à Sainte-Sabine où avait lieu la messe.

Du reste Sainte-Anastasie avait une importance spéciale au point de vue des *stations*. Les jours de *station* étaient des jours de liturgie solennelle et commune, où toute la population était convoquée, où le clergé de toutes les paroisses assistait, où le pape officiait en personne. Ces jours-là l'église romaine, ordinairement distribuée en paroisses, reprenait son unité extérieure, tous les groupes paroissiaux se réunissant dans une même assemblée. Ces grandes réunions n'avaient lieu qu'aux principales fêtes et pendant le Carême. Elles ne commençaient pas par une procession générale, comme celles des fêtes de la sainte Vierge, de Saint-Césaire et du mercredi des Cendres. Le pape, arrivant du palais pontifical avec son cortège particulier, trouvait l'assemblée déjà réunie dans l'église indiquée. Cependant l'assemblée elle-même était venue en processions partielles, en sept groupes correspondant aux sept régions ecclésiastiques. Chaque groupe était précédé d'une croix qui lui servait comme de bannière. Pendant la messe, ces croix étaient déposées sur un appareil spécial, près de l'ambon (1). Mais où étaient-elles, en dehors de la station? — A Sainte-Anastasie; j'ai cité le texte plus haut.

Et cela est assez naturel, car cette église se trouvait comme au point de jonction des sept régions ecclésiastiques. Celles-ci ne paraissent pas avoir eu jamais de centres particuliers; les sept diacres les administraient du Latran. Du moment où le

(1) Ad denunciata stationem diebus festis primo mane praecedit omnis clerus Apostolicum ad ecclesiam ubi statio antea fuerit denunciata, exceptis his qui in obsequio illius comitantur (*Ord. Rom.* I, Murat., p. 976). — Primitus enim procedunt cruces VII cum silentio et veniunt ad ecclesiam ubi statio denunciata fuerit, et ponunt ipsas super dua materia in cruce posita, prope gradu, in dexteram partem (*Ordo Rom.* inédit). Au XII<sup>e</sup> siècle, ces croix étaient au nombre de dix-huit, une par diaconie; elles sont mentionnées dans les *Ordines* de Benoît et de Cencius.

groupement cessait d'être paroissial pour devenir régional, les croix ou enseignes de régions ne pouvaient être déposées que dans le palais pontifical ou dans un lieu placé, comme Sainte-Anastasie, à portée de toutes les régions.

Outre les deux stations de Noël et du mercredi *in capite ieiunii*, Sainte-Anastasie eut encore celle du premier mardi de Carême et du mardi de la Pentecôte ; celle-ci, eu égard à la solennité du jour, est encore une distinction.

De tous les faits que je viens de grouper, il résulte, je crois, que l'église de Sainte-Anastasie eut, depuis sa fondation, mais surtout depuis l'installation du régime byzantin, une importance de premier ordre. Parmi les églises presbytérales, les plus élevées en dignité après les deux cathédrales du Latran et de Sainte-Marie, il n'en est aucune qui puisse soutenir la comparaison avec elle. C'est bien à sa vraie place que nous la trouvons dans le catalogue du septième siècle, c'est-à-dire à la troisième parmi les basiliques de la ville, *quae intus Romae habentur*.

J'ai distingué deux temps, dont la limite est la chute du régime de l'empire occidental, représenté en dernier lieu par le gouvernement des rois goths. Jusque-là, ou à peu près, il n'y a que le *titulus Anastasiae* ; plus tard c'est le *titulus sanctae Anastasiae*. A cette modification du vocable correspond l'importation à Rome du culte de sainte Anastasie. Ce culte vient indirectement de Sirmium, mais immédiatement de Constantinople. A-t-il été introduit dès le temps des Goths, ou même de l'empire d'Occident, ou bien est-il contemporain de l'établissement du régime byzantin, sous Bélisaire et Narsès ? Il serait difficile de le dire. Il est sûr au moins que c'est sous ce vocable que la basilique atteignit sa plus haute importance et que cette importance lui est venue du Palatin, du voisinage de cette rési-

dence officielle et de l'influence qu'elle exerça sur le groupement de la population romaine.

Ajoutons que la chute du régime byzantin fut, pour Sainte-Anastasie, le commencement de la décadence. Au neuvième siècle elle est quelquefois mentionnée dans le *Liber pontificalis*, à propos de réparations ou de présents offerts par le pape ; mais il n'y a plus aucun nouvel indice d'une situation spéciale. C'est vers le même temps et pour la même cause que Saint-Césaire, la chapelle impériale du Palatin, commence à décliner. Au neuvième siècle ce n'était plus qu'une église de couvent. Or les couvents de Rome n'ont jamais eu, sauf quelques exceptions, qu'une consistance assez faible : il ne tenaient pas aux œuvres vives de l'organisation ecclésiastique. Saint-Césaire finit par disparaître tout-à-fait. Sainte-Anastasie, au contraire, fut toujours défendue par sa condition de titre presbytéral. Elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, malgré la dépopulation du quartier qui l'avoisine, au pied du Palatin devenu tout à fait désert et désolé. De plus, grâce à l'immuable fixité des règles liturgiques, son souvenir demeure et demeurera toujours attaché aux moments les plus solennels de l'année chrétienne, consacré surtout par le lien qui l'unit aux touchantes cérémonies de la grande fête de Noël.

L. DUCHESNE